

***Vient de paraître***

# « Précis du contentieux administratif congolais » : contribution du prof Botakile à la doctrine juridique

PAGE 3

N° 7306 du Vendredi 4 mai 2018

Prix : 3000 FC

# Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36<sup>ème</sup> année

***Cri de cœur du vice-président de la Cenco depuis le Canada***

# Mgr F. Ambongo : « Le peuple congolais est abandonné »

P. 2

***L'avertissement de Fatou Bensouda***

# Kinshasa dans le viseur de la CPI

P. 2

**À HAUTE VOIX**

**Jusqu'au bout**

LE POTENTIEL

La Chambre haute du Parlement a engagé, hier jeudi 3 mai, le débat sur la loi portant répartition des sièges par circonscription pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales.

PAGE 2

**Crédibilité des élections :  
Mutinga insiste sur l'audit et la  
certification du fichier électoral**

PAGE 3

**SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MH**

Éditeur

GRUPE DE PRESSE



Siège social  
873, av. du Bas-Congo,  
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

**Sommaire**

**Événement**

Joseph Kabila à ses  
pairs de la SADC :  
«Vous me faites  
un procès ?»

PAGE 3

**Politique**

Assemblée  
nationale : plaidoyer  
pour une loi de santé  
publique intégrant  
des mesures fortes

PAGE 5

**Économie**

Commerce extérieur :  
des industriels locaux  
saluent la limitation  
d'importation de la  
farine et du sucre blanc

PAGE 6

**Sports**

CAF-C1 : Sétif perd  
trois pions majeurs  
avant la rencontre  
contre TP Mazembe

PAGE 14

**Dernière heure**

Ensemble reprouve les  
actes de violence et de  
répression contre  
Gabriel Kyungu

PAGE 16

**La RDC est  
un patrimoine  
commun à tous  
les Congolais**

**À haute voix**  
**Jusqu'au bout**

(Suite de la page 1)

Tout s'est passé en présence du président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), Corneille Nangaa.

La Ceni est restée sourde à toute critique formulée par la classe politique. Notamment sur l'audit du fichier électoral, la machine à voter, la répartition des sièges, etc. Malgré toutes les revendications de l'Opposition congolaise et de la communauté internationale, la Ceni campe sur sa position d'aller aux prochains scrutins avec ce qu'elle s'est déjà fixé comme ligne de conduite.

Les prochains jours promettent d'être agités tant il est vrai que Corneille Nangaa a prévenu tout le monde « qu'il n'y aurait pas d'élections en décembre 2018 sans la machine à voter ». Et comme dans un jeu de ping-pong, les différentes plateformes de l'Opposition ont juré de ne pas aller aux élections avec la machine à voter qui, à leurs yeux, passent pour une machine à tricher. C'est tout ce qu'il faut pour que la Ceni trouve un prétexte à renvoyer les scrutins aux calendes grecques et ainsi prolonger le bail de l'actuel chef de l'Etat arrivé fin mandat depuis décembre 2016.

La trilogie Gouvernement-Ceni - Opposition est loin d'offrir des élections véritablement démocratiques au peuple congolais. Au bout du compte, la Ceni sera tenue pour seule responsable de tout ce qui va arriver au pays. Les députés nationaux et les sénateurs en porteront aussi la responsabilité morale pour avoir laissé passer une loi électorale contenant beaucoup d'insuffisances. Tout ce beau monde aura des comptes à rendre pour avoir sacrifié l'intérêt supérieur de la nation sur l'autel des avantages partisans et éphémères.

Et dans tout cela, l'Opposition n'entend pas se laisser faire, surtout qu'elle a l'appui du Comité laïc de coordination qui, dans sa dernière déclaration, a déjà annoncé la reprise de ses manifestations pacifiques pour le respect l'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre. A cause de l'intransigeance de la Ceni, la RDC va entrer dans une zone de forte turbulence. Il appartient donc à Nangaa et sa Ceni de prendre en compte les avis des uns et des autres. Au cas contraire, le processus électoral congolais court droit vers un mur. Il est encore temps que Corneille Nangaa s'avise que son jusqu'aboutisme est contre productif.

**Cri de cœur du vice-président de la Cenco depuis le Canada****Mgr F. Ambongo : « Le peuple congolais est abandonné »**

**Vice-président de la Cenco, Mgr Fridolin Ambongo ne fait pas dans la dentelle lorsqu'il s'agit de nommer le drame qui s'abat sur la RDC. Profitant d'une tribune au Canada, l'évêque coadjuteur de Kinshasa a vivement sermonné la communauté internationale qui assiste, passive, à l'extermination de tout un peuple. « Le Congo devient un non-Etat et le peuple congolais est abandonné », s'est écrié Mgr Ambongo.**

LE POTENTIEL

En mission pastorale au Canada, Mgr Fridolin Ambongo, vice-président de la Cenco, s'est adressé à la communauté congolaise de Montréal. Présenté comme le futur successeur du cardinal Laurent Monsengwo à l'archevêché de Kinshasa, Mgr Ambongo est connu pour son franc-parler.

C'est à côté de Mgr Marcel Utambi, président de la Cenco, qu'il avait présidé, au nom des évêques, les derniers pourparlers du Centre interdiocésain qui ont abouti à la signature de l'accord politique, dit du 31 décembre 2016. A ce titre, Mgr Ambongo a côtoyé le monde politique. Pasteur, il vit également au quotidien les pires souffrances imposées au peuple congolais.

C'est donc loin de terre congolaise qu'il est allé alerter,

une fois de plus, la communauté internationale sur le drame qui prévaut en RDC et chosifie le peuple congolais. Comme à ses habitudes, Mgr Ambongo n'est pas allé par le dos de la cuillère. Une phrase résume son cri de cœur : « Le Congo devient un non-Etat et le peuple congolais est abandonné ».

**LA PEUR DU LENDEMAIN**

Face à l'entêtement du régime en place à Kinshasa à libérer la voie qui mène à la tenue d'élections apaisées, démocratiques et transparentes, Mgr Ambongo trouve l'explication dans la peur du lendemain qui hante la majorité au pouvoir. « Parfois, ces gens ont du sang sur les mains, ils ont peur, une fois le pouvoir perdu, qu'ils auront à rendre compte. Ça fait peur et ils n'osent pas lâcher », a déclaré l'archevêque coadjuteur de Kinshasa,



dans le reportage lui consacré sur Radio Canada.

Au Comité laïc de coordination (CLC), qui a rompu sa trêve depuis le 1<sup>er</sup> mai promettant de multiplier de grandes actions de rue, Mgr Fridolin Ambongo garantit tout le soutien de l'Eglise catholique. « La place de l'Eglise, ce n'est pas d'être au milieu, entre un puissant qui massacre un petit, mais le rôle de l'Eglise, c'est d'être aux côtés du petit, celui qui souffre », rassure-t-il, déplorant la forte répression du pouvoir chaque fois que le peuple congolais revendique ses droits les plus légitimes.

« Quand le peuple essaie de s'exprimer, on lui répond par des balles. Des balles réelles », rappelle Mgr Ambongo.

Se mettant à côté de ce même peuple que la majorité au pouvoir condamne à une mort lente en le privant de tous ses droits, Mgr Ambongo reste incontournable quant à la restauration d'un véritable Etat de droit en RDC. C'est le vœu de tout un peuple. Et en cherchant à l'étouffer, dit-il, il craint que ça fonctionne un jour comme « une bombe à retardement ».

Il faut dire que l'Eglise a de bonnes raisons de s'inquiéter. Pour autant qu'à sept mois des élections promises en décembre 2018, la Ceni est encore loin de rassurer. Le fossé entre la Ceni et les parties prenantes au processus électoral, particulièrement l'Opposition, se creuse au jour le jour. Le constat de tous est que la majorité au pouvoir ne donne aucune garantie sur sa ferme volonté à faciliter le jeu électoral. Au contraire, la MP entretient un flou artistique sur l'avenir politique de son autorité morale, le président Joseph Kabila. Et, vive le suspense !

**L'avertissement de Fatou Bensouda****Kinshasa dans le viseur de la CPI**

**L'arrivée à Kinshasa de Fatou Bensouda, procureure de la CPI, n'est pas un fait isolé. Durant son bref séjour de deux jours, elle a conféré avec les autorités de la RDC, dont le président Joseph Kabila. Son message concerne particulièrement ceux qui ont pris tout un peuple en otage, le privant de toutes les libertés fondamentales. « Nous n'hésiterons pas à poursuivre les responsables d'atrocités commises en RDC », a-t-elle promis.**

LE POTENTIEL

Mme Fatou Bensouda, procureure de la Cour pénale internationale (CPI), en RDC, cela n'arrive pas tous les jours. Pourtant, elle vient de passer deux jours à Kinshasa, scrutant tous les contours de la crise congolaise avec des acteurs clés aussi bien politiques que ceux de la Société civile.

A son départ, hier jeudi dans la soirée, Fatou Bensouda est répartie de Kinshasa avec une idée précise de ce qui se passe réellement en RDC. De toute façon, c'est depuis un temps que la CPI suit de très près l'épilogue de la crise congolaise où des violations des droits de l'Homme, couplées à de graves massacres des populations, sont devenus le lot quotidien du peuple congolais. Deux régions sont pratiquement quadrillées par la CPI : le territoire de Beni et le Grand Kasai. A ce sujet, la CPI dis-

pose d'une vaste documentation.

Sans doute à Kinshasa, Fatou Bensouda est-elle venue confronter les informations rassemblées par ses services sur le terrain.

Avant de boucler son séjour à Kinshasa, la procureure de la CPI a échangé avec la presse. D'emblée, elle promet la répression de la justice internationale face aux graves atrocités commises en RDC. « Nous n'hésiterons pas à poursuivre les responsables d'atrocités commises en RDC », prévient-elle. Un sévère avertissement directement adressé à tous ceux qui, exerçant une parcelle de pouvoir en RDC, en abusent par de graves violations des droits de l'Homme. A ce titre, elle a réaffirmé toute la détermination de ses services à poursuivre ses activités en RDC afin de combattre l'impunité et rendre justice aux victimes.

La CPI attend des autorités congolaises qu'elles remplissent leur part de contrat en garantissant les droits de l'Homme. A cet effet, Fatou Bensouda a promis de veiller au plus près pour que tout se fasse dans l'ordre. « Si les autorités congolaises ne prennent pas leurs responsabilités, la CPI sera prête à se saisir des dossiers de violations des droits de l'Homme dans ce pays », a-t-elle prévenu.

Même si la RDC, par la voie du Procureur général de la République, promet de travailler dans le sens voulu par la CPI, Fatou Bensouda s'est voulue plutôt ferme. « Nous sommes déterminés à soutenir et à renforcer les efforts et les capacités pour prévenir la violence criminelle et n'hésiterons pas à poursuivre les responsables d'atrocités commises en RDC dans le cadre de la complémentarité et la coopération prévues par le Statut de Rome », a-t-elle averti.

**PRESSION TOUS AZIMUTS**

C'est que CPI n'entend pas lâcher la pression. Bien au contraire, elle envisage de l'intensifier en continuant à sui-

vre de près la situation sur le terrain et à échanger avec tous les acteurs pertinents, y compris les populations civiles, les autorités congolaises, toutes les parties prenantes et la Société civile.

Est-ce à dire que l'épée de Damoclès reste suspendue sur la tête des autorités congolaises ? En tout cas, on y est presque. Preuve que Fatou Bensouda n'était pas arrivée en touriste à Kinshasa.

Les morts en série à Beni et au Grand Kasai ainsi que ceux tombés dans des manifestations publiques rentrent dans ce cadre. La CPI invite les autorités congolaises à s'impliquer dans une dynamique de paix avant que le rouleau compresseur de la justice internationale ne leur passe dessus.

Est-ce que le message de la procureure a été perçu à sa juste valeur ? C'est tout ce qu'on peut souhaiter. Toujours est-il que la RDC est bel et bien dans le viseur de la CPI. Et il en sera ainsi tant que la majorité au pouvoir ne fera pas amende honorable en s'inscrivant dans la voie de la paix par la tenue d'élections libres et démocratiques.

## Crédibilité des élections : Mutinga insiste sur l'audit et la certification du fichier électoral

**L'audit et la certification du fichier électoral sont indispensables pour la crédibilité. C'est la thèse défendue, hier jeudi au Sénat, par le sénateur Modeste Mutinga à l'examen du projet de loi portant répartition des sièges aux législatives.**

LE POTENTIEL

Après l'étape de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant répartition des sièges aux législatives ainsi qu'aux élections municipales, locales, urbaines, a atteint l'étape du Sénat, où il a été inscrit à l'ordre de la plénière, hier jeudi.

Sans surprise, le projet, auparavant adopté par la Chambre basse du Parlement, a fait l'objet d'un débat houleux, avant que le président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, n'accorde 24 heures à la commission PAJ pour prendre en compte les recommandations des sénateurs.

Le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, Henri Mova Sakanyi, a présenté les grandes lignes du projet gouvernemental, avant de céder la place à Corneille Nangaa, président de la Commission électorale nationale indépendante, qui s'est longuement étendu sur les aspects techniques du projet en discussions au Sénat.

Dans son intervention, Corneille Nangaa s'est attardé sur les bienfaits de la machine à voter, les innovations



**Le sénateur Modeste Mutinga, président du Parti des démocrates pour la bonne gouvernance (PDG)**

de la nouvelle loi électorale et de la loi sur la répartition des sièges.

Malgré les interventions des sénateurs, notamment celle de Modeste Mutinga qui souhaitait le renvoi de l'examen de cette loi après l'audit du fichier électoral, le président de la Chambre haute du Parlement a clos le débat en chargeant les membres de la commission PAJ de finaliser les derniers réglages avant le vote final qui intervient, en principe, aujourd'hui vendredi.

### LES REMARQUES PERTINENTES DE MUTINGA

Même si ses remarques n'ont pas été prises en compte - le projet de loi ayant finalement franchi l'étape de la plénière pour être débattu à la commission PAJ du Sénat - il y a lieu de revenir sur l'intervention du sénateur Modeste Mutinga.

En effet, Modeste Mutinga a posé un problème qui prend en compte la crédibilité du processus électoral dans son ensemble.

Il a estimé que le Sénat devrait poser comme préalable à l'examen de ce projet de loi portant répartition des sièges aux législatives et élections locales, la nécessité d'auditer et de certifier le fichier électoral. Dans son intervention, il a démontré que ces deux étapes sont indispensables pour crédibiliser les prochaines élections.

Bien évidemment, dans les réponses qu'ils ont réservées aux sénateurs, le vice-Premier ministre Henri Mova et Corneille Nangaa ont pris en compte les remarques pertinentes du sénateur Mutinga, en y consacrant une bonne partie de leur réplique.

Tout en reconnaissant la justesse des remarques formulées par le sénateur Mutinga, Henri Mova a fait

remarquer que la crédibilité du processus électoral dépend avant tout « de notre appropriation du processus et de la confiance en nos institutions, particulièrement ses animateurs ». Il a réfuté l'idée selon laquelle la crédibilité du processus électoral était de l'apanage de l'étranger, comme certains - sans les citer - semblent le soutenir.

A cet effet, il a émis le vœu de voir la classe politique ramener les élections sur le seul terrain politique alors que, note-t-il, la question est éminemment technique.

Pour sa part, Corneille Nangaa s'est voulu plutôt conciliant, estimant que les remarques du sénateur Mutinga, portant notamment sur l'audit et la certification du fichier, ne sont pas forcément des préalables à l'organisation des élections. Sans pour autant les minimiser, Nangaa pense que ces indications peuvent servir de base d'analyses pour le prochain cycle électoral - le cycle en cours ayant déjà pris sa vitesse de croisière.

C'est donc ce vendredi que le Sénat décide enfin du sort à réserver au projet de loi portant répartition des sièges aux prochaines élections. En cas de divergences de vues entre les deux Chambres, une commission mixte paritaire devra être mise en place pour parvenir à une version consensuelle, avant que la loi ne soit transmise au président de la République pour promulgation.

### Les non-dits du sommet de Luanda

## Joseph Kabila à ses pairs de la SADC : «Vous me faites un procès ?»

Alors que la situation en RDC inquiète les pays voisins, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est réunie la semaine dernière à Luanda. Au terme du sommet, les chefs d'Etat de la région ont salué les « progrès accomplis par la RDC ». Derrière ces encouragements de façade, les échanges seraient en fait révélés houleux.

« Est-ce que c'est un procès contre moi ? » aurait lancé Joseph Kabila confronté à une salve de questions. « Est-ce que tu vois un juge, un procureur ici ? Non ce n'est pas un procès, mais ton pays est instable et les élections ne sont toujours pas organisées », lui aurait alors rétorqué son homologue sud-Africain Cyril Ramaphosa. Ce dernier aurait ensuite réclamé à Joseph Kabila d'organiser les élections pour fin 2018 comme il s'y est engagé. Le scrutin qui devait se tenir en décembre 2016 a été reporté à deux reprises. Joseph Kabila qui s'accroche au pouvoir depuis lors, profitait jusque là de l'indulgence de certains voisins. En quelques mois, la donne a changé.

Le nouveau président sud-africain Cyril Ramaphosa se montre beaucoup plus ferme que son prédécesseur Jacob Zuma. Le départ du président Mugabe du Zimbabwe en oc-

tobre dernier a aussi changé l'ambiance du club très fermé des présidents d'Afrique australe. Quant au nouveau président angolais João Lourenço, il a accordé ses violons avec le Zambien Edgar Lungu et le président du Botswana Seretse Ina Khama. Aucun n'est prêt à laisser l'encombrant voisin de 80 millions d'habitants s'enliser dans le chaos provoquant un flux de réfugiés. Le bras de fer engagé par Kabila avec l'église catholique a renforcé la méfiance des chefs d'Etat de la région. En février dernier, le porte-parole de la majorité présidentielle congolaise André-Alain Atundu a dénoncé « la tentation (des représentants de la conférence épiscopale congolaise) de vouloir instaurer une « théologie de la démocratisation ».

### MOÏSE KATUMBI PRÉSENT À KIGALI

Autre membre du SADC, le président du Rwanda Paul Kagame s'est publiquement inquiété vendredi 27 avril des conséquences de l'instabilité de la RDC sur les huit pays frontaliers. Le président en exercice de l'Union africaine a plaidé pour le respect de l'accord qui prévoit le départ de Joseph Kabila et des élections en décembre 2018. Présent dans le public, le principal opposant congolais Moïse

Katumbi n'a pas souhaité réagir. En sortant, il a déclaré à la presse que le principal problème de la RDC était Joseph Kabila et a promis, s'il était élu de rétablir la paix dans l'est et le nord de la RDC. La présence à Kigali de Moïse Katumbi a provoqué la surchauffe des consulats du Rwanda dans l'est du Congo. Selon un officiel rwandais, 3.600 demandes de visas auraient été demandées et un millier accordées. Des dizaines de journalistes congolais attendaient Moïse Katumbi qui ne peut pas rentrer dans son pays et dont le procès devrait se tenir ces prochains jours. Pendant ce temps, à Kinshasa, Félix Tshisekedi organisait un meeting de précampagne, le premier autorisé par le palais présidentiel depuis qu'il a remplacé son père Etienne Tshisekedi à la tête du parti et à qui il rendait hommage en arborant une chemise à son effigie.

### PREMIER MEETING DE CAMPAGNE DE L'UDPS À KINSHASA

Le 24 avril, devant une foule de Kinois réunis place Sainte Thérèse et dans les ruelles adjacentes, le leader de l'UDPS exhortait les autorités à ne plus réprimer dans le sang les manifestations politiques. En rappelant son refus de l'utilisation de la

machine à voter, tout comme une très large frange de l'opposition, Félix Tshisekedi a également fait part de ses doutes envers la Ceni (Commission électorale nationale indépendante). Pour couper définitivement court « aux rumeurs persistantes » autour des tractations entre son parti l'UDPS et le pouvoir au sujet du retour de la dépouille de son père au pays, Félix Tshisekedi a réitéré son message : « ni demandeur, ni preneur » d'un poste de premier ministre. Le candidat de l'UDPS ira aux élections pour la fonction suprême.

Dans un tel contexte, l'absence de Joseph Kabila au premier sommet des chefs d'Etat de la commission climat et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo à Brazzaville n'est pas passée inaperçue. Attendu par ses homologues de la région, et par le roi Mohammed VI du Maroc, invité d'honneur du sommet, Joseph Kabila a renoncé à traverser le fleuve qui sépare Kinshasa de Brazzaville. Le lendemain, les autorités de RDC ont exprimé leurs points de divergence en refusant de signer le projet parrainé par Denis Sassou-Nguesso, une manière de prendre ses distances avec des voisins devenus exigeants.

## Assemblée nationale : plaidoyer pour une loi de santé publique intégrant des mesures fortes

**L'Association congolaise pour le contrôle du tabac (ACCT) s'est lancée dans un plaidoyer auprès des élus du peuple qui, en principe, doivent entamer des discussions sur la loi de santé publique, en y intégrant des mesures efficaces.**

P.M.

Le mois de mai est dédié à la lutte antitabac. Les organisations de la Société civile engagées dans la lutte contre l'épidémie de tabagisme mènent des actions et plaidoyers qui déboucheront, le 31 mai 2018, sur la célébration de la journée mondiale sans tabac (JMST 2018). C'est pour cette raison que l'Association congolaise pour le contrôle du tabac (ACCT) s'est lancée dans un plaidoyer auprès des élus du peuple qui, en principe, doivent entamer des discussions sur la loi de santé publique.

Et le vœu le plus ardent pour cette organisation est que « notre pays se dote des mesures législatives efficaces », car le problème ne se limite pas à avoir une loi mais d'avoir des mesures qui protègent la population.

Le professeur Patrick Bakengela Shamba, président de l'ACCT, sait bien que lorsque seront engagées au Parlement les discussions sur cette loi, l'industrie du tabac mènera aussi son plaidoyer pour qu'on ait une loi qui soit

faible.

C'est non sans raison que l'ACCT s'est engagée dans ce combat pour que le pays ait une loi forte qui prendrait en compte les aspects suivants : interdiction de toute forme de parrainage et de publicité directe et indirecte des produits du tabac ; interdiction de toute forme d'interférence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques sanitaires ; mise en place des avertissements sanitaires graphiques occupant plus de 75% de la surface du paquet de tabac parce que la Société civile veut que cette image soit la plus grande possible. Des études ont démontré qu'un fumeur sort son paquet de cigarettes plus de 35 fois par jour. S'il faut multiplier ce chiffre par semaine ou par mois, on se rend compte que le paquet de cigarettes est l'élément le plus exposé. Avec des avertissements sanitaires graphiques à plus de 75%, l'idée est de montrer à quelqu'un qui ne sait pas lire que le tabac est préjudiciable à la santé.

Par ailleurs, une enquête menée auprès des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire a permis de comprendre que beaucoup de semi-lettrés ne saisissent pas exactement le message textuel sanitaire sur le paquet de cigarettes. Pour beaucoup de ces élèves interrogés, « fumer est préjudiciable à la santé », cela sous-entend que « fumer est bon pour la santé », a ren-

seigné le président de l'ACCT. « Nous voulons, au niveau de la loi qui sera discutée au Parlement, que le paquet comporte une image la plus grande possible pour aider même ceux qui ne savent pas lire de savoir que le tabac est dangereux à la santé humaine », a-t-il argumenté.

À côté de ces mesures, l'ACCT veut également obtenir des autorités compétentes l'interdiction totale de fumer dans les espaces publics afin de protéger les non-fumeurs. La fumée secondaire est dangereuse pour les non-fumeurs. « Comme dans d'autres pays, nous voulons que les espaces publics, comme l'ensemble de l'aéroport par exemple, soient déclarés 100% non-fumeurs. Tout celui qui veut fumer doit sortir du bâtiment ou du lieu public déclaré non-fumeur », a-t-il plaidé.

Bien au fait de la question sur l'épidémie de tabagisme, le professeur Patrick Shamba avertit sur l'inefficacité de la mesure portant implantation des espaces non-fumeurs. Cette mesure inefficace ne protège pas les non-fumeurs. « Au-delà de la fumée, il existe des substances nocives de cette fumée qui restent collées au mur. Et lorsque quelqu'un fréquente un lieu où on a fumé, il court le danger d'inhaler ces substances toxiques », a-t-il expliqué par ailleurs. Sur un autre registre, le président de l'ACCT plaide pour une augmentation de la fiscalité

du tabac, conformément à la Convention-cadre de l'OMS ratifiée par la RDC depuis 2005.

« L'industrie du tabac a tendance à dire que les taxes ont augmenté, mais le prix de la cigarette n'augmente pas, comme c'est le cas en Europe », fait-il observer. Le problème, dit-il, se situe au niveau des types de taxations en vigueur en RDC. « Nous utilisons la taxe ad valorem, c'est-à-dire l'Etat ne taxe que la valeur du montant déclaré. Alors que la meilleure taxation des produits de tabac devait être spécifique, c'est-à-dire pour une quantité produite, l'Etat doit taxer par tige produite », a-t-il renchéri. Il plaide enfin pour que dans la loi de santé publique soit insérée une disposition qui montre que l'Etat va appliquer des mesures fiscales et financières qui peuvent l'aider à augmenter ses recettes au niveau de son budget. Parlant des maladies non transmissibles, il y a des Objectifs de développement durable et parmi les mesures prises en compte pour financer ce développement durable, c'est la taxation du tabac, selon le principe « pollueur-payeur ». Cette disposition participe à la réduction sensible de la consommation du tabac par les jeunes, notamment. Car plus le tabac coûte cher, moins ce produit devient inaccessible aux jeunes, et par conséquent, il y a une diminution de la consommation du tabac.

## Cinq questions à Dieudonné Nzapalainga (\*)

### 1. Est-ce que vous craignez une escalade du conflit sur des bases confessionnelles ?

Nous ne voulons pas qu'on nous tende un piège ou qu'on instrumentalise la religion à d'autres fins. Voilà pourquoi nous refusons qu'on puisse nous mener dans une direction qui n'est pas la nôtre. Ce conflit n'est pas confessionnel. Et venir délibérément tuer, massacrer, des gens qui sont venus pour célébrer une eucharistie, c'est une provocation, un piège et nous devons rester lucides, vigilants pour être au-dessus, transcender et voir qui est derrière, quel agenda caché, quel est ce message, qu'est-ce qu'on veut communiquer pour ne pas tomber dans ce piège. Nous pensons et nous le disons, ce conflit n'est confessionnel. Chrétiens-musulmans, tous nous sommes Centrafricains, nous devons tous œuvrer pour l'avènement d'une République centrafricaine nouvelle.

### 2. Qui était l'abbé Toungoumale-Baba qui a été tué à Fatima ce mardi 1<sup>er</sup> mai ?

L'un de ceux qui avait le courage très souvent de venir avec moi dans le quartier de Kilomètre 5, qui allait pour la cohésion, qui allait pour la fraternité. Il est resté non loin de ce quartier, il habitait dedans. Pendant les derniers événements, il a célébré encore dans le quartier pour montrer le courage, pour montrer la détermination, pour montrer sa fidélité, montrer son engagement. C'est un prêtre qui était des nôtres. Aujourd'hui, nous sommes tristes. En même temps aussi, nous disons : il est tombé au moment de son service, avec son chapelet.

### 3. Est-ce que vous avez l'impression que tous les efforts de réconciliation ont été détruits ce mardi ?

Je ne peux pas le dire parce que la force de résilience est là. Et je l'ai vue à travers les rencontres que je commence à entreprendre. J'ai rencontré le président de la République. J'ai rencontré beaucoup de gens, je continue à en rencontrer encore. Les gens ont envie de tourner la page et nous devons sans cesse regarder plus loin, ne pas nous



arrêter à ce qui est arrivé. Nous tirons certes des leçons, mais nous ne devons pas dire que tout est arrêté ce mardi. Si ça peut être un déclic, si ça peut être un retournement d'un lendemain meilleur, nous pourrions dire : oui, ces morts-là n'ont pas été vaines.

### 4. Que dites-vous à ceux qui pensent que cette réconciliation en Centrafrique est une utopie ?

Moi, je vais régulièrement sur le terrain, je rencontre des gens et je vois des petits pas qui se font. Il y a deux semaines [9 avril], j'étais à Bangassou avec l'imam Omar Kobine [Layama]. Nous avons rencontré les protagonistes. Ensemble, nous avons débattu pendant cinq jours. A la fin, il y a un accord de paix qui a été signé. 900 jeunes ont remis les armes, ils ont

pris le chemin de la paix. Je crois que la réconciliation est là, les uns les autres veulent aller vers un avenir commun. Et nous ne devons pas nous décourager. Il faut aller pas à pas, nous aurons des rechutes, mais ceux qui sont à la tête doivent garder la tête haute aussi, pour tirer vers le haut tout l'ensemble. Ça veut dire qu'il n'y a pas d'autres alternatives. La réconciliation est cette condition sine qua non si on veut ce pays, sinon celui qu'on a chassé reviendra avec rancœur pour encore détruire, tuer parce que son pays est ici. Nous devons travailler pour créer des conditions : qu'on se respecte, qu'on s'accepte et qu'on vive ensemble parce que notre destin est lié.

### 5. Mais pour éviter que le conflit prenne un tour confessionnel, est-ce que finalement il ne faut pas que la religion reste en dehors du processus du règlement de la crise ?

La religion fait partie de la société. Quand on a voulu confessionnaliser, nous avons dit non. Nous demandons seulement aux gens de se retrouver. Je vous donne un

exemple de Bangassou où nous nous sommes retrouvés, on a signé les accords. Celui qui est à la tête n'est pas un responsable religieux, c'est plutôt le préfet, avec le sous-préfet et le maire. Nous nous voulons que les enfants de Centrafrique se retrouvent et qu'ils travaillent pour qu'il y ait la paix, la sérénité un peu partout. Nous ne voulons pas occuper la place ou nous substituer à qui que ce soit : à César ce qui est à César, à dieu ce qui est à dieu. La priorité, c'est de lancer un appel fort au calme, à l'apaisement et en même temps aussi, que la vérité advenue sur ce qui est arrivé. Cela veut dire que justice doit être faite, qu'on puisse mener des enquêtes dignes de ce nom et dire ce qui s'est passé, et aussi pour ceux qui ont commis des actes aient l'humilité de déposer les armes, de reconnaître et réparer leur tort. Ainsi nous pourrions reconstruire notre pays.

TIRÉES DE RFI

(\*) Cardinal, archevêque de Bangui.

## Nord-Kivu : quatre morts dans l'attaque d'un convoi de véhicule à Rutshuru

Quatre personnes sont mortes lors de l'attaque d'un convoi de véhicules, mardi 1er mai, dans la matinée à Busendo, à une dizaine de kilomètres de Rutshuru-centre au Nord-Kivu, a rapporté Radio Okapi.net. Ce convoi escorté par les Forces armées de la RDC quittait Kiwanja pour Butembo. Selon des sources sur place, un groupe d'hommes armés a attaqué ce convoi vers 10 heures, heure locale. Il s'en est suivi un échange des tirs entre ces assaillants et les FARDC. Une femme, passagère d'un véhicule a été tuée par une balle. Trois autres civils ont été blessés ainsi qu'un soldat. La Société civile locale précise que trois assaillants ont aussi été tués dans les échanges des tirs avec l'armée. Pour faire face aux multiples attaques contre des véhicules sur le tronçon Kiwanja-Kanyabayonga, long de plus de cent kilomètres, les autorités en province, avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) avaient décidé que les véhicules soient escortés par des militaires. Au mois de mars dernier, un autre convoi de véhicules avait été attaqué au niveau du pont Mabenga. 5 personnes avaient été kidnappées.

## Kasaï central : les opérations militaires provoquent le déplacement de la population à Luiza

Une dizaine de localités du territoire de Luiza sont vidées de leurs occupants depuis deux semaines. D'après l'ONG Comité local de protection (CLP) qui a livré l'information mercredi à Radio Okapi, ces villageois ont fui les opérations militaires que l'armée mène depuis des semaines dans le secteur pour traquer des miliciens encore actifs. Christophe Sakaji, le porte-parole de cette organisation dénonce des opérations militaires illégitimes, faisant savoir que les militaires pourchassent tous les chefs des groupements qui, par contraintes, se sont affiliés aux miliciens. M. Sakaji fait par ailleurs valoir le fait que ces chefs coutumiers ont accepté de participer à la conférence sur la paix dans les Kasaï en vue de la paix et la réconciliation dans la région. A son avis, ces opérations risquent de déstabiliser une région déjà fragilisée à la suite du phénomène Kamuina Nsapu. Pour sa part, l'administrateur du territoire de Luiza a assuré que ces opérations militaires sont déjà suspendues sur ordre des autorités publiques et appelle la population à regagner dans la quiétude leurs habitations.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

## Sud-Kivu : des acteurs de la Société civile plaident pour le renouvellement de la classe politique

**Les jeunes du Sud-Kivu réfléchissent sur la manière dont ils peuvent mener une révolution pacifique afin d'accéder aux institutions de la République à travers les élections.**

VÉRON K.

« Promouvoir une gouvernance de proximité au service du peuple », c'est l'un des objectifs que poursuivent les jeunes du Sud-Kivu réunis, le 1<sup>er</sup> mai 2018, dans la salle de conférences Mgr. Kangu de l'Archevêché de Bukavu. Cette tribune d'expression libre des jeunes a été placée sous le thème : « *cap vers les élections pour le renouvellement et le rajeunissement de la classe politique* ».

Selon M. Bienvenu Karhakubwa, président du Centre Africain de Paix et Gouvernance (CAPG), une organisation de la Société civile, et coordonnateur national du réseau « Cap vers les élections pour le renouvellement et le rajeunissement de la classe politique en RDC », cette campagne nationale initiée depuis septembre 2017, en synergie avec d'autres organisations et plateformes, consiste en une série d'activités de consolidation de la paix, d'éducation civique et électorale, de non-violence et des stratégies de la promotion et d'accompagnement des jeunes hommes et femmes dans les instances de prise de décision.

À travers cette campagne, il est question de mobiliser les jeunes congolais et, particulièrement, les jeunes acteurs de la Société civile à s'approprier le processus électoral. Bien que les élections libres, crédibles et apaisées ne soient pas une panacée, la



Bienvenu Karhakubwa, au centre, président du CAPG s'adresse aux jeunes

seule voie, claire et sûre, estime Bienvenu Karhakubwa, exige que des hommes nouveaux, des jeunes compétents et empreints des valeurs éthiques s'engagent pour se retrouver dans les instances de prise des décisions, pour vivre le changement souhaité et faire souffler un vent nouveau dans la gestion de la chose publique.

### CONSTAT AMER

Le président du CAPG a également précisé qu'il ne s'agit pas de livrer une bataille contre les vieux, mais plutôt les amener à comprendre qu'ils doivent laisser la place de choix à la jeunesse pendant le processus électoral pour relever les défis et les aider à vivre équitablement une vieillesse heureuse.

La campagne « *cap vers les élections pour le renouvellement et le*

*rajeunissement de la classe politique en RDC* » est partie du constat selon lequel les jeunes sont emportés dans le désespoir, se font recruter dans les groupes et mouvements armés ; d'autres fuient massivement le pays pour se retrouver dans l'immigration clandestine et dangereuse ; d'autres encore s'adonnent à la violence pour réclamer les élections. Pour ce faire, la canalisation des desiderata de la population pour aider les gouvernants à agir dans l'intérêt du peuple s'avère indispensable. D'où la nécessité de définir les stratégies de renforcement de la démocratie en vue du développement, en appuyant les actions de consolidation de la paix, de la non-violence, d'éducation à la citoyenneté responsable et surtout les stratégies de promouvoir les jeunes et les femmes, notamment à travers les élections en RDC.

## Ituri : les FARDC en tournée de consolidation de la paix à Djugu

Une délégation composée d'officiers supérieurs de l'armée originaires de l'Ituri est depuis mardi en tournée de consolidation de la paix dans le territoire de Djugu.

Ces officiers membres de l'Etat-major Général des forces armées de la RDC (FARDC) ont appelé les notables locaux à cesser les violences et à promouvoir la cohabitation pacifique notamment entre les communautés Hema et Lendu. C'était au cours d'une rencontre qu'ils ont organisée mardi respectivement entre les chefs coutumiers et notables des collectivités de Walendu Pitsi et de Bahema Nord à Blukwa, Ladhejo, Laudjo et Blukwa-Mbi.

Les officiers supérieurs de l'armée congolaise ont déploré les massacres et les incendies des maisons dans plusieurs entités du territoire de Djugu, incidents qu'ils ont attribués entre autres « *au règlement des comptes dans des conflits individuels*

» et à « *des manipulations* ».

Ils appellent les chefs coutumiers et les notables à sensibiliser leurs populations respectives pour mettre fin à toutes ces violences qui selon eux retardent le développement de leurs milieux. Ils les exhortent également à dénoncer les assaillants et à se désolidariser des ennemis de la paix.

Force est de souligner que la présence des hommes armés dans le territoire de Djugu (Ituri) dissuade certains déplacés de regagner leurs villages.

Les villageois avaient abandonné leurs villages depuis les massacres de Djugu perpétrés au mois de janvier dernier.

« *Des hommes armés circulent avec leurs armes : flèches, lances et machettes. Parfois ils arrivent en groupe de 5 ou 6. Ils disent qu'ils chassent du gibier, mais en réalité, ils font fuir les femmes qui se rendent*

*dans leurs champs* », a déploré ce chef local, qui a requis l'anonymat.

Des assaillants munis de fusils et d'armes blanches sont encore visibles dans certaines localités en territoire de Djugu, notamment vers la localité de Tchuki, dans le groupement Buku et Langbe, où des échanges de tirs ont été signalés le week-end dernier entre eux et les Forces armées de la RDC.

Certains chefs coutumiers et habitants plaident pour le désarmement de ces personnes, afin de favoriser le retour des déplacés et permettre aux retournés d'accéder à leurs champs. Vendredi 27 avril dernier, un groupe de militaires a été surpris par des tirs de ces assaillants vers Langbe, situé aux escarpements de Mont Bleu, affirment des sources militaires. Les Forces loyalistes qui étaient en patrouilles ont riposté et ces hommes ont fui.

R.O/LP

## Projet Inga 3 : la Société civile exige du gouvernement un moratoire

**En dépit de sa bonne collaboration avec les institutions publiques chargées du dossier Inga III, une coalition des ONG de la Société civile se dit « flouée à maintes reprises et remarque que l'intérêt de la population n'est pas sérieusement pris en compte ».**

**BIENVENU IPAN**

La Coalition des organisations de la Société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (CORAP) partage avec l'opinion tant nationale qu'internationale son regret de ne plus continuer à soutenir le développement du Projet Inga III dans le contexte politique, social et économique actuel de la RDC.

Les animateurs de cette structure l'ont déclaré, hier jeudi 3 mai, au cours d'un point de presse co-animé au siège de la Corap, à Kinshasa. C'était à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation aux enjeux du projet Inga III.

En effet, depuis 2013, la Corap a apporté son appui au développement de ce grand projet qu'il a jugé, en son temps, utile pour le pays, tout en formulant à l'endroit des décideurs cinq grandes préoccupations relatives à l'accès de la population à l'information ; l'implication réelle de la Société civile à tout le processus ; la réalisation des études d'impact social et environnemental du projet Grand Inga ; dédommagement des victimes d'Inga I et II ; et enfin quota réel

d'énergie à attribuer à la population congolaise.

« Tout en continuant à œuvrer pour l'accès de tous à l'énergie, la Corap appelle l'ensemble des acteurs de la Société civile à exiger un moratoire sur Inga III jusqu'à ce que soit prouvé le bénéfice réel pour la population congolaise et pour les générations futures et jusqu'à ce que les 5 revendications ci-haut évoquées trouvent gain de cause ! », a déclaré Justin Mobomi, membre de la Corap.

### SENSIBILISATION

Pour sa part, le secrétaire technique de la Corap, Emmanuel Musoyo, a indiqué l'objectif principal poursuivi par cette campagne, à savoir celui de sensibiliser la population congolaise, en général, et kinoise, en particulier aux enjeux du projet Inga III. La campagne, qui se déroule tout ce mois de mai, poursuit également des objectifs spécifiques : permettre à la population de faire le monitoring sur le projet Inga III ; susciter un débat sur ce projet, car sans l'énergie, il n'y a pas de développement. L'autre objectif spécifique de cette campagne est de pousser les autorités en charge de ce dossier Inga de mettre en place un mécanisme officiel pour faciliter l'accès à l'information.

Emmanuel Musoyo a précisé que concrètement, la campagne qui commence par la ville pilote de Kinshasa, va se dérouler en 5 étapes que



**Les membres de la Corap en conférence de presse sur les enjeux du projet Inga III qu'ils jugent « inopportun ».**

sont la sensibilisation au quartier Riflaert, à Kisenso et à N'Sele ; la deuxième étape concerne des échanges dans des universités (ISTA et ISPT) sur le thème « Énergie égale développement. Quid du projet Inga III » ; à la troisième étape, la Corap va sensibiliser les femmes habitant le quartier Mbiti, dans la commune de Ngaliema, autour du thème « Genre face à l'énergie et les enjeux du Grand Inga ». La quatrième étape consiste en une campagne médiatique dont le présent point de presse. La cinquième étape consiste en la sensibilisation des jeunes leaders des associations de

jeunes afin qu'elles répercutent ces messages à leurs bases respectives.

Le secrétaire technique de la Corap a indiqué que le message qui sera véhiculé au cours de cette campagne sera plus une réflexion avec la population. La finalité, c'est d'obtenir des autorités en charge du dossier Inga III un moratoire.

De son côté, l'expert à la Corap en matière de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, Anderson Mamba, a abondé dans le même sens que ses prédécesseurs. Il soutient l'idée que le projet Inga III profite plus à l'exploitation qu'à la population.

## Commerce extérieur : des industriels locaux saluent la limitation d'importation de la farine et du sucre blanc

**O.K.**

Quelques jours après la limitation d'importation du sucre blanc ainsi que celle de la farine de froment dans la partie Ouest de la République, les producteurs locaux de la farine ainsi que ceux du sucre ont salué à juste titre cette décision du ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa Tongba. Pour manifester leur satisfaction face à cette importante décision du gouvernement, le directeur financier de la compagnie sucrière ainsi que le délégué général de la Minoterie de Matadi (Midema) ont été reçus, le jeudi 3 mai par le ministre du Commerce extérieur.

Les deux personnalités ont fait part de leur satisfaction face à cette décision qu'ils ont qualifiée de salvatrice. Pour le directeur financier de la compagnie sucrière, Briec de Pierpont et le délégué général de la Midema, cette limitation d'importation protège et encourage l'industrie locale. Elle permettra, croient-ils, de redynamiser leurs produits, d'écouler la grande partie de leurs stocks au niveau local.

Quant au ministre du Com-



**Jean-Lucien Bussa Tongba, ministre du Commerce extérieur**

merce extérieur, il a posé quelques conditions à observer de la part de ses interlocuteurs pendant cette période de limitation d'importation du sucre blanc et de la farine de froment. Ils sont ainsi tenus de maintenir les prix de leurs produits stables à défaut de les revoir à la baisse, que l'offre ne soit pas inférieure à la demande ainsi que l'interdiction de la rupture de stocks.

Dans un arrêté ministériel rendu public le 30 avril, le ministre du Commerce extérieur a suspendu pour une période de six mois, l'importation du sucre blanc et celle de la farine de froment dans la partie Ouest de la RDC.

« Toute importation en cours, initiée avant la signature du présent arrêté, peut bénéficier d'une dérogation accordée par le ministre ayant le

Commerce extérieur dans ses attributions. Le requérant est tenu, pour ce faire, de porter sa demande de dérogation à la connaissance de l'autorité ministérielle précitée endéans les trente jours à dater de la publication du présent arrêté au journal officiel », stipule l'article 2 de cet arrêté.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 30 avril mentionne que « les Associations sans but lucratifs et les établissements d'utilité publique détenteurs d'un arrêté interministériel des ministres du Plan et des Finances sur les facilités à caractères administratif, technique, financier bénéficieront d'une dérogation accordée par le ministre ayant le Commerce extérieur dans ses attributions à condition qu'ils portent à sa connaissance ledit arrêté interministériel et toutes les pièces justificatives des produits à importer ».

Plusieurs analystes saluent également cette décision du ministre du Commerce extérieur. Ils estiment que c'est une décision qui vient mettre de l'ordre dans le secteur industriel congolais, mettant ainsi fin à une concurrence déloyale qui n'a cessé de mettre en mal les produits locaux au profit de ceux d'importation.

## L'UCOFEM encourage la mise en place des monitorings d'analyses dans des maisons de presse

L'Union congolaise des femmes des médias (UCOFEM) a mis en place un système de monitorings au sein de maisons de presse. Cela en collaboration avec des journalistes en vue d'amener les médias à intégrer la dimension Genre dans leurs contenus médiatiques, a indiqué, mercredi 2 mai, sa coordinatrice nationale, Anna Mayimona Ngemba. Pour qui, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la lutte pour la promotion du Genre dans les médias congolais. Elle a fait remarquer qu'auparavant, l'UCOFEM réalisait ces monitorings en retrait, mais présentement, elle associe les journalistes à cet exercice pour les aider, d'une part, à se rendre compte de leur travail sur le terrain et, d'autre part, à améliorer leur écriture journalistique. D'après l'Agence congolaise de presse (ACP), la coordinatrice nationale de l'UCOFEM a toutefois rappelé que sa structure travaille depuis plus de 10 ans à travers son programme « *Genre et Médias* » et se base sur un certain nombre de critères de sélection des médias publics et privés. L'ACP n'a pas été alignée cette année bien qu'elle soit le seul média public de la presse écrite, a-t-elle regretté, justifiant cette position par le fait que le style agencier ne porte pas la signature de l'auteur de l'article.

## Une brigade de 60 jeunes formateurs volontaires pour la consolidation des droits de mémoire

Le Conseil africain du volontariat (CAV) vient de former une brigade d'environ 60 jeunes et adolescents, formateurs volontaires, pour la consolidation des droits de mémoire et la mise en valeur des monuments et sites historiques en RDC, a annoncé, dernièrement à Kinshasa, son directeur général, René Elela Issilonga, au cours d'un entretien avec la presse. Selon ce dernier, ces jeunes volontaires auront pour mission de travailler pour l'identification, la protection, la restauration, la conservation et la valorisation des monuments et sites du pays. Faisant allusion à l'édition 2018 de la Journée internationale des monuments et sites, célébrée le 18 avril dernier sous le thème « *Le Patrimoine pour les générations* », il a souligné que les actions à mener par ces jeunes volontaires contribueront au réveil de la conscience du peuple congolais.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Environ 8 millions de personnes touchées par les interventions de Caritas Congo en 2017

**La République démocratique du Congo a connu en 2017 plusieurs événements généralement tristes, n'ayant pas facilité le travail des organisations humanitaires et de développement. Caritas Congo n'y a pas échappé.**

VÉRON K.

Hier jeudi 3 mai 2018, Caritas Congo a procédé à la présentation de son rapport d'activités réalisées en 2017.

Dans son allocution de circonstance, le secrétaire exécutif de Caritas Congo, Boniface Nakwagelewi ata Deagbo, a révélé que son organisation a pu mobiliser 24 461 919,96 dollars américains en 2017 pour des interventions qui ont touché environ 8,8 millions de personnes parmi lesquelles 2,3 millions ont été sensibilisées sur le Wash (eau, hygiène et assainissement). Ces bénéficiaires ont été soit sensibilisés, soignés, assistés, diversement encadrés et appuyés par Caritas Congo, dans la vision d'un Congo où la population mène une vie digne et responsable et se prend en charge.

En effet, Caritas Congo a mobilisé ses partenaires, tant externes

qu'internes, en vue notamment de sauver des vies, soulager la misère, promouvoir le paysannat et la sécurité alimentaire, soigner des malades, appuyer l'éducation, améliorer l'accès aux services sociaux de base, faciliter la bonne gouvernance, lutter contre les violences et réinsérer économiquement des personnes vulnérables.

Ce travail a été réalisé à travers des projets mis en œuvre par certaines Caritas-Développement diocésaines, dont la totalité des interventions n'est pas reprise dans le rapport annuel. Les défis et risques liés à l'exécution de ces projets n'ont pas manqué en 2017.

Pour améliorer davantage la qualité des projets, la nouvelle équipe du Secrétariat exécutif de Caritas Congo s'est fait le devoir d'organiser à Kinshasa un atelier sur la prévention et la gestion des risques programmatiques et financiers dans la mise en œuvre des projets. Cette réunion a connu la participation tant des membres diocésains que des partenaires de Caritas (tant du Réseau Caritas que bi ou multi-latéraux). C'est une preuve de l'engagement de la Caritas Congo à améliorer sa gouvernance pour plus d'efficacité

de ses interventions envers la population bénéficiaire.

### AXES DU RAPPORT

Le rapport de Caritas Congo pour l'année 2017 présente les activités s'articulant autour de quatre axes suivants du Plan stratégique 2013-2017. Il s'agit du réseau Caritas renforcé et efficace, se positionnant en acteur de référence dans la lutte contre la pauvreté (identité Caritas, renforcement des capacités, capitalisation des expériences, partenariat) et de la compassion en action à travers la prévention et les réponses aux urgences. Il est question de la promotion du développement humain et intégral : lutte contre les maladies dites de pauvreté (Vih/Sida, tuberculose, paludisme et nutrition) et les autres maladies transmissibles.

Sans oublier le plaidoyer pour un monde meilleur au travers de la lutte contre les causes des injustices et les inégalités (bonne gouvernance et efficacité du développement, réseautage, vulgarisation et mise en œuvre de prises de position des évêques sur les politiques publiques et les grandes questions d'intérêt national).

## Prolifération des médicaments illicites contre la malaria et le sida : inquiétudes au Nord-Kivu

Les autorités provinciales du secteur de la Santé publique au Nord-Kivu ainsi que les organismes impliqués dans ce secteur ont réfléchi dernièrement, à Goma, sur le plaidoyer à mener auprès de parties prenantes sur la vente des médicaments et intrants de lutte contre le paludisme, le VIH et la tuberculose dans cette province, rapporte provincenordkivu.org

Dans son allocution de circonstance, le ministre provincial en charge de la Santé publique au Nord-Kivu, Dr Martial Kambumbu Kayenga, est largement revenu sur les méfaits de l'utilisation des médicaments contrefaits sur la santé de la communauté. « *L'utilisation des médicaments de qualité inférieure ou falsifiée menace la vie des millions de personnes dans le monde* », a-t-il avisé avant d'en appeler à plus de compréhension, vu que l'ampleur du problème et de ses conséquences semble limitée par beaucoup d'acteurs de la santé, indique la même source. Laquelle relève aussi le fait que la fraude qui sévit au niveau de frontières également poreuses, le détournement d'intrants et de médicaments utilisés pour traiter les patients souffrant du paludisme ou la vente illicite des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action, constituent, entre autres, les éléments qui exposent les patients à de graves risques.

Outre ces éléments, il faut ajou-



ter la circulation, dans le circuit informel, du test de dépistage exposant les patients hors du réseau officiel aux dangers multiples de résistance, d'hospitalisation prolongée, de complications graves, voire d'insuffisances rénales et parfois de la mort liée au manque ou au retard de la prise en charge correcte.

L'amélioration des protocoles, la sécurisation des intrants en province par le circuit des malades et la prise en charge de qualité, l'investissement dans le renforcement de la capacité de contrôle des importations d'antipaludiques et leurs qualités dans les laboratoires constituent les principaux engagements pris par les parties prenantes à ces assises. Sans oublier le renforcement de collaboration entre les différents offices de con-

trôle et services aux frontières.

Pour le ministre provincial en charge de la Santé publique au Nord-Kivu, renseigne le portail officiel de la province, la solution à cette problématique passe par un travail dans le partenariat avec les autorités politico-administratives à tous les niveaux, les professionnels de la santé publique, le secteur privé, les institutions de recherche, les donateurs et les ONG. Sans omettre la Société civile.

Les délégués du Programme national de lutte contre le paludisme, l'ONG Santé pour tous et par tous, le Programme national multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida ainsi que l'ONG Cordaid, ont pris part à ce plaidoyer assorti de recommandations pertinentes, signale la source.

PROVINCENORDKIVU.ORG/LP

# Kinshasa : la mendicité sur la voie publique prend de l'ampleur au centre-ville

**Sur les grandes artères de la ville Kinshasa, particulièrement sur le boulevard du 30 Juin, le phénomène « mendicité sur la voie publique » gagne du terrain. A côté des personnes vivant avec handicap, d'autres plus aptes leur ont emboîté le pas.**

**KAPINGA FRANCINE (STAGIAIRE IFASIC)**

Dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, précisément au centre-ville, le nombre de personnes qui tendent le chapeau grossit chaque jour. Et cela devient inquiétant dans la mesure où, sur le boulevard du 30 Juin, au moindre feu rouge, ces personnes envahissent la chaussée demandant aumône. Le grand marché et les alentours sont également des lieux de prédilection de cette mendicité sur la voie publique.

Parmi les mendiants se retrouvent des personnes vivant avec handicap, accompagnées des personnes valides. Au centre-ville, même des malades de l'hôpital général de référence de Kinshasa (ex-Mama Yemo) quittent leur lit pour se faire assister, en brandissant quelque fois les ordonnances médicales. Sans occulter les enfants de la rue, communément appelés "Shegués", qui règnent en maîtres au centre-ville de Kinshasa.

Dans la capitale, la mendicité sur



les trottoirs est devenue une profession. Au grand dam des autorités de la ville et des services des affaires sociales qui ne savent pas assister ces désœuvrés. Pourtant, il y a bien moyen de recycler tout ce monde.

Hormis ceux frappés de cécité partielle ou totale, les autres catégories de mendiants peuvent exercer un petit métier et gagner leur vie ho-

norablement.

## VERSIONS CROISÉES

« Tout le monde, à part les aveugles, a la capacité de faire quelque chose au lieu de mendier. Ce n'est pas en vain qu'il est dit dans la Bible que l'homme mangera par la sueur de son front. Mais la plupart ne veulent pas travailler en avançant telle

ou telle autre raison », a fait remarquer Joseph Katembwe, abordé par Le Potentiel. Et un autre jeune homme, mendiant de son état, s'est défendu en ces termes : « Je m'adonne à ce métier parce qu'il n'y a pas de boulot. Et pour avoir un travail, il faut avoir des relations et les actionner. Sans oublier d'annexer des titres scolaires. Au regard de toutes ces réalités, au lieu de chercher à voler pour me nourrir ou nourrir ma famille, je préfère mendier ».

Concernant ce problème, le responsable d'un centre de formation professionnelle explique qu'elle reçoit les candidats de toutes catégories qui veulent apprendre directement un métier. Il s'agit de détenteurs de diplômes universitaires, de diplômes d'Etat, de femmes ménagères, d'illettrés.

« La formation que nous dispensons en ces lieux a pour but d'inciter nos apprenants à l'auto-emploi », a-t-elle fait savoir, estimant que le manque de diplôme ou de relation ne peut constituer une barrière pour s'autonomiser. « La mendicité, en quelque sorte, c'est mener une vie parasitaire, alors que l'homme doit dépendre de soi-même, faire face au combat de la vie », a-t-il rappelé, préférant s'exprimer sous le sceau de l'anonymat.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES FINANCES

Kinshasa, le



Le Directeur Général  
N.I.F. A0707219F

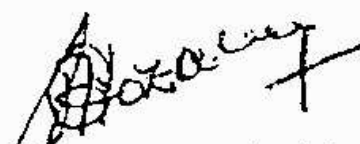
## COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/013/DGI/DG/DESCOM/NRG/2018

La Direction Générale des Impôts informe l'opinion de l'existence d'un compte facebook pirate créé par des imposteurs sous le nom de jose sele yalaghuli. Elle dénonce cet acte et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs. Elle invite par ailleurs l'opinion à n'accorder aucun crédit à son contenu et à se réserver de tout contact au risque de se faire arnaquer.

Pour des raisons de communication, seules les pages facebook suivantes contiennent des informations qui engagent son Directeur Général en l'occurrence les pages **sele yalaghuli** et **DGI RDC**.

Fait à Kinshasa, le 03 MAI 2018

Pour le Directeur Général en mission,

  
**NGOY YAV N'ZAM**  
Directeur Général Adjoint



## Des Congolais interpellés par la police rwandaise après des heurts dans un camp

La police rwandaise a annoncé avoir arrêté mardi et mercredi 23 réfugiés ressortissants de la République Démocratique du Congo (RDC) après des violences dans un camp hébergeant 17 000 Congolais. Plusieurs réfugiés « ont recouru à la violence, ont lancé des pierres et attaqué des policiers avec des objets pointus. Ce qui a conduit à l'arrestation de 23 individus qui ont été remis aux autorités compétentes pour enquête », a annoncé la police rwandaise sur son compte Twitter consulté mercredi par ACTUALITE.CD. Des heurts ont eu lieu dans le camp de Kiziba installé à 15 km de Karongi, ville de l'Ouest du Rwanda. D'après des informations recueillies par ACTUALITE.CD, des violences ont éclaté après que des réfugiés en colère ont jeté des pierres aux policiers. Ces derniers ont riposté en lançant des gaz lacrymogènes sur les réfugiés, tuant un réfugié et blessant plusieurs autres. Au Rwanda, les réfugiés sont en colère depuis que la police rwandaise a tué plusieurs réfugiés congolais en février lors d'une manifestation contre la baisse de 25 % de rations alimentaires décidée en janvier par le HCR en raison d'une insuffisance de financements.

## Plus de 2 000 tués en deux ans à Beni et Lubero, selon la Société civile

Les dirigeants de la Société civile des villes de Beni et Butembo ainsi que des territoires de Beni et de Lubero ont adressé une lettre ouverte au président Joseph Kabila sur les tueries des civils dans la région suite à l'activisme des groupes armés notamment les Allied democratic forces (ADF). De mai 2016 à avril de cette année, la Société civile avance un bilan de 2 459 personnes tuées dans les territoires de Beni et Lubero ainsi que dans les villes de Butembo et Beni par des hommes armés dont les islamistes des Forces démocratiques alliées (ADF). D'après les forces vives, 1 657 personnes ont été enlevées par les assaillants, en deux ans, dans cette partie du pays. Parmi les otages, au moins 757 sont toujours en captivité. Plus de 7 376 de violences sexuelles ont été documentées. Plusieurs maisons, écoles, structures de santé ont été vandalisées par des hommes armés, soulignent la lettre. La Société civile demande à Joseph Kabila de « prendre ses responsabilités » afin de rétablir la sécurité dans l'Est de la RDC. C'est la deuxième correspondance, en deux ans, adressée par cette structure au chef de l'État en rapport avec la situation sécuritaire dans cette partie du pays.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Kinshasa : lancement de l'élaboration du projet de développement communal de Limete

**Le projet de développement communal de Limete devra être un projet pilote pour entamer le développement de toutes les autres entités décentralisées.**

**MARIE-DIVINE MANZOLELUA (STAGIAIRE/UPN)**

Le bourgmestre de la commune de Limete, Douglas Nkulu, a procédé le mercredi 2 mai au lancement officiel de l'élaboration du projet de développement communal de sa juridiction pour l'horizon 2033. Cadre choisi : le siège de l'administration municipale.

Le bourgmestre a fait l'historique de la commune de Limete qui a été officiellement créée en 1958. Elle comprend deux parties, l'une résidentielle et l'autre commerciale. Avec une population de 30 mille habitants, elle a 14 quartiers administratifs et a une superficie de 72 km<sup>2</sup>.

A ce jour, trente-trois bourgmestres se sont succédé à la tête de la commune de Limete. Lui en est le trente-troisième sur la liste.

Tout en soulignant l'engagement participatif de l'autorité urbaine dans ce processus de développement à long terme, Douglas Nkulu a loué le soutien des partenaires, parmi lesquels l'ONG Elaeis et une ONG internationale sud-africaine. Ces partenaires



appuient financièrement le plan communal de Limete.

« Ceci est une opportunité pour l'administration communale de Limete de présenter le budget participatif du gouvernement provincial de Kinshasa à l'entité municipale de Limete afin de permettre à celle-ci d'atteindre son objectif de développement communal pour l'horizon 2033 », a fait savoir le bourgmestre de Limete.

De son côté, le président de l'ONG Elaeis, Jérémie Angalia, a déclaré que « ce projet englobe plusieurs domaines de la vie. » Aujourd'hui, on a pu réaliser la pre-

mière phase du projet communal qui consiste à la présentation du projet. Reste la deuxième phase qui est réservée à la consultation. Elle permettra de récolter des données auprès des habitants de cette commune. But visé : présenter à l'autorité communale les difficultés rencontrées lors de l'opération. Difficultés socio-économiques, environnementale et sanitaire. Cela afin de constituer des assemblées de développements qui seront chapeautées par des chefs de quartier dans leurs juridictions respectives. L'objectif est de trouver des pistes de solutions.

## En marge de la fête du travail : le COSSEP exige l'application du SMIG conclu librement entre parties

ST AUGUSTIN K.

La journée du 1<sup>er</sup> mai, fête du travail, a servi de prétexte au Conseil syndical des services publics et privés (COSSEP) de tenir, hier jeudi 3 mai, à son siège de Gombe, une assemblée générale. Au cours de laquelle les affiliés de cette centrale syndicale ont fait le point de la situation socioprofessionnelle et économique des travailleurs du secteur public et privé.

Dans une déclaration rendue publique à l'issue de l'assemblée générale par Jean-Pierre Kimbuya, secrétaire général et président ai du COSSEP, ces affiliés constatent que la Commission paritaire à la Fonction publique a accouché d'un barème dont l'applicabilité demeure floue. De même, le SMIG de 7 075 Fc conclu au terme des travaux de la 33<sup>e</sup> session du Conseil national du travail (CNT) qui devait être d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, passent à leurs yeux pour un gros canular. Pour la bonne et simple raison que le gouvernement et les employeurs n'ont aucun respect des accords conclus de bonne foi dans tous les secteurs.

Entre-temps, la dépréciation continue de la monnaie nationale depuis la fin de l'année 2016 a ame-

nuisé le pouvoir d'achat des travailleurs congolais : magistrats, enseignants, professionnels de santé, professionnels de presse, fonctionnaires du régime général ainsi que les travailleurs du secteur privé. Le salaires précaires dans tous les secteurs au mépris des accords constituent un véritable obstacle à l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

De nombreux fonctionnaires demeurent nouvelles unités dans différentes administrations et les 7 000 agents à retraiter à la santé continuent à attendre l'aboutissement du dossier. La prime de risque des professionnels et administratifs de la santé des provinces n'a pas été payée depuis le mois de février 2018.

A la lumière de ce tableau, le COSSEP exige du gouvernement, entre autres, l'application du SMIG conclu librement entre parties ainsi que le barème des fonctionnaires fixé lors de récents travaux de la Commission paritaire en vue de sauvegarder la paix sociale ; la retraite honorable des fonctionnaires éligibles pour garantir l'efficacité des services publics et leur admission sous statuts ; l'application sans faille des accords signés de bonne foi dans certains secteurs, notamment la magistrature, la santé, l'enseignement...

### MENACE D'UN CARTON JAUNE AUX ÉLECTIONS À VENIR

En marge cette assemblée générale, le COSSEP qui participe à l'avènement d'un Etat de droit, a analysé froidement le contexte politique et sécuritaire confus qui règne au pays et qui a une incidence sur le vécu quotidien des travailleurs.

Aussi en appelle-t-il aux animateurs des institutions de la République ainsi qu'aux parties prenantes au processus électoral, Majorité-Opposition, de privilégier l'intérêt supérieur de la nation de la nation et de pérenniser le processus démocratique enclenché en vue de l'organisation d'élections apaisées, dans l'intérêt des citoyens et non de des individus.

À la Société civile à demeurer l'église au milieu du village et à privilégier avant tout les intérêts de la population en proie à la misère sans nom.

Le gouvernement a aussi le devoir de sécuriser les populations aussi bien dans les zones des conflits armés que sur l'ensemble du territoire national.

Les travailleurs affiliés au COSSEP, faisant partie du souverain primaire, n'hésiteront pas à tirer toutes les conséquences si la confusion constatée sur tous les plans persiste.

*Vient de paraître*

## « Précis du contentieux administratif congolais » : contribution du prof Botakile à la doctrine juridique

Un nouvel ouvrage dans l'arsenal juridique congolais. C'est le deuxième tome de « Précis du contentieux administratif congolais » que vient de publier le professeur Noël Botakile Batanga. Avec cet ouvrage, l'auteur vient « d'enrichir la doctrine juridique congolaise d'une œuvre scientifique de qualité appartenant à une école d'excellence de droit public congolais ». Décryptage.

F.K.

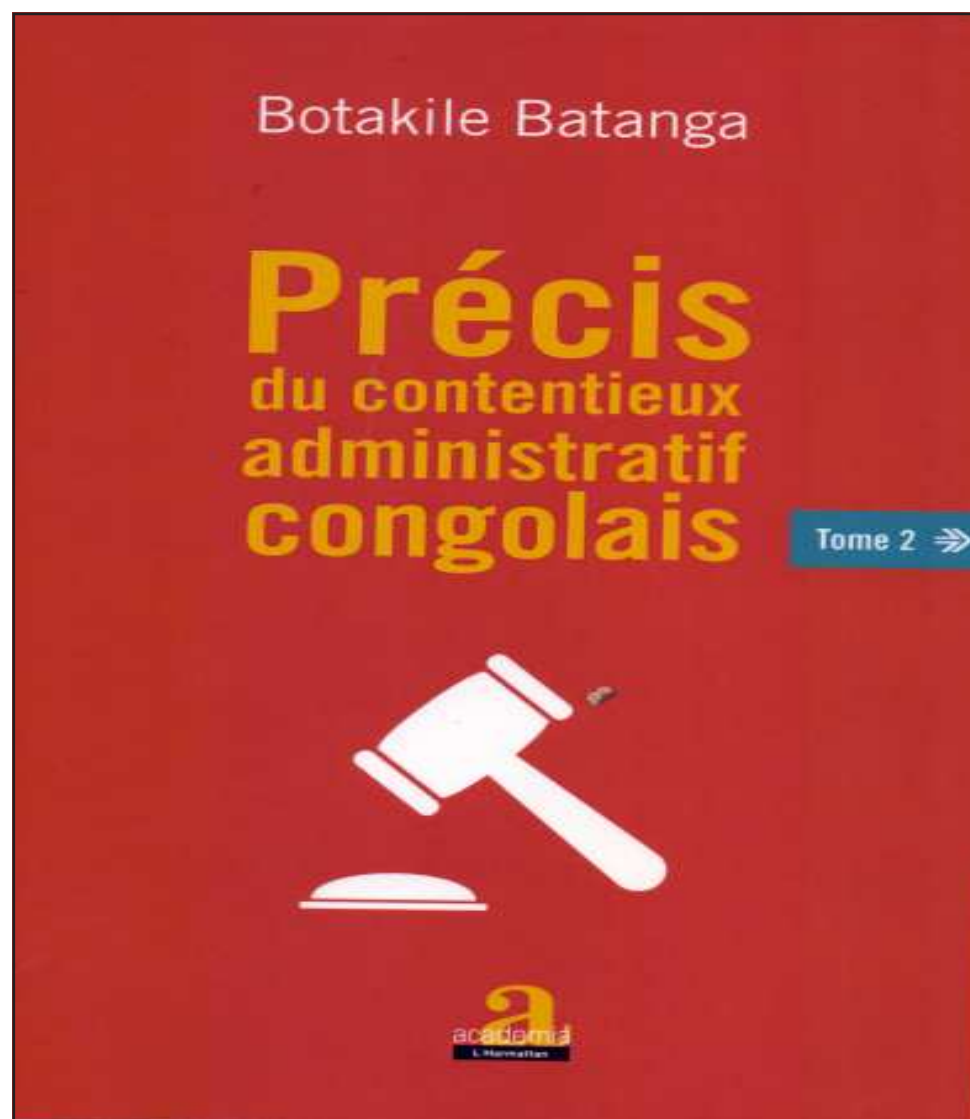
Sobre, symbolique et haute facture scientifique a été la cérémonie du vernissage du Tome 2 de l'ouvrage du professeur Noel Botakile Batanga intitulé, « Précis du contentieux administratif congolais », mercredi 4 mai, au Cercle de Kinshasa. Députés nationaux et provinciaux, sénateurs, membres du gouvernement central et de l'exécutif provincial de Kinshasa ont répondu présents à ce rendez-vous scientifique. A leur côté, on a également noté la présence de quelques professeurs d'universités.

Le premier moment fort de la cérémonie a été la présentation de l'ouvrage par le professeur D. Kaluba qui s'est appesanti sur l'aspect doctrinaire sur l'ouvrage, suivie de la présentation de l'auteur par le professeur Vincent Kanguluba. Le ministre de la Justice et Garde des sceaux, Alexis Thambwe Mwamba, a clos cet exercice en rendant le témoignage d'un praticien averti. C'est Steve Mbikayi, ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU), qui a eu l'insigne honneur de porter sur les fonts baptismaux ce nouveau-né du droit public congolais, avant que l'auteur ne s'adresse à l'assistance et consacre un temps aux dédicaces de l'ouvrage.

### TRAVAIL D'UN VISIONNAIRE

Pour le professeur D. Kaluba, l'ouvrage de Botakile Batanga dresse « la toute première synthèse de toutes les règles juridiques qui organisent les juridictions administratives de la République démocratique qui doivent être installées dans quelques jours dans notre pays ». Quoi de plus normal qu'il invite les uns et les autres à lire ce prestigieux outil de travail qui « renferme des promesses d'un collègue à la communauté scientifique » et « exploite des sujets qui peuvent éventuellement être « critiqués, mais par écrit ».

Dans la présentation qu'il a consacré à l'auteur, le professeur Vincent Kanguluba a prouvé qu'il connaissait par cœur le parcours de son collègue Botakile Batanga. Toute l'assistance était suspendue aux lèvres de ce scientifique qui a trouvé les mots justes pour commenter la date, le lieu de naissance, le nom, prénom et post-nom de l'auteur, ses études primaires, humanités et universitaires.



Et cela sans oublier son secteur, sa chefferie, sa province ainsi que les différentes fonctions qu'il a occupées au pays. C'était du grand art.

De son avis, Botakile Batanga, l'un des disciples du professeur Félix Vunduawe te Pemako, appelés affectueusement « VTP boys », « nous prend par la main et nous conduit dans le contentieux administratif du début jusqu'à la fin ». Selon lui, l'auteur « a affranchi un grand pas, voir la moitié du travail » à effectuer dans le contentieux administratif congolais.

Dans le mot du ministre de la Justice, Alexis Thambwe Mwamba, lu à l'occasion par son directeur de Cabinet, le Garde de sceaux a souligné que l'ouvrage du professeur Botakile Batanga est venu à point nommé, « au moment où on attend l'éclatement de la Cour suprême de justice et le Conseil d'Etat ». Il est convaincu que cet ouvrage « va surseoir les problèmes du droit ».

Faisant d'une pierre deux coups, il a félicité l'auteur pour « sa lutte » et « sa contribution à l'installation des juridictions administratives » au pays.

Abondant dans le même sens, le ministre de l'ESU, Steve Mbikayi, a déclaré que l'ouvrage du professeur Botakile Batanga contribue à la résolution du contentieux administratif congolais. Aussi a-t-il invité les uns et les autres à lire ce livre d'autant plus qu'il constitue, pense-t-il, « un document

de référence pour les étudiants en droit, chercheurs, praticiens du droit et journalistes chroniqueurs en matière du droit ».

Invité à baptiser l'ouvrage, Steve Mbikayi a trouvé les mots justes pour marquer d'une empreinte indélébile cette cérémonie : « Je baptise l'ouvrage 'Précis du contentieux administratif congolais' au nom de nos Bakoko (Ndlr : nos ancêtres) et te souhaite longue vie et plein succès ».

Quoi que de plus normal que le professeur Botakile ne cache pas sa joie dans le mot qu'il a prononcé pour la circonstance. Comblé d'honneur et de joie, le professeur Botakile Batanga a exprimé sa « profonde gratitude » à l'assistance en ces termes : « C'est avec émotion que je prends la parole pour vous remercier. Ce geste que vous venez de poser à mon endroit et à ma famille ne sera pas oublié ». Cela, avant d'inviter les uns et les autres « à militer ensemble pour un état de droit et d'égalité en RDC ».

### PLAN SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Préfacé par le professeur Félix Vunduawe te Pemako, le tome II de « Précis du contentieux administratif congolais », édité chez « Academia-L'Harmatan s.a », comprend cinq titres répartis en 322 pages.

Dans le premier titre, l'auteur circonscrit le domaine de compétence du juge administratif et met en exer-

que les particularités et traits fondamentaux du contentieux administratif congolais. Dans le deuxième titre, l'ouvrage examine les compétences du juge administratif congolais, en soulignant, en même temps, les différents cas d'ouverture du contentieux administratif. Le troisième titre présente les différentes conditions de recevabilité, assorties des incidents de procédures susceptibles de faire échapper au procès administratif. Le quatrième titre traite de la procédure de l'instruction et du jugement des affaires devant le juge administratif de droit commun. Enfin, le cinquième titre examine les voies de recours prévues et organisées devant les juridictions de l'ordre administratif congolais.

Prestigieux outil de travail, ce Tome 2 du « Précis contentieux administratif congolais » détone l'option de la constitutionnalisation de spécialisation de la fonction du juge, matérialisée par la nouvelle loi organique. En effet, le règlement des litiges opposant l'administration aux particuliers et les personnes administratives entre elles, relève du seul juge administratif. Il y détient une compétence de principe, et les décisions des administrations contentieuses lui sont rattachées, soit par voie d'appel, soit par voie de cassation. Dès lors, la compétence des autres juges en matière administrative est réputée, ou abrogée ou complémentaire. Les procédures en référés sont de mise et l'arrangement à l'amiable renforcé par la faculté de médiation comme alternative au procès. Aux pouvoirs publics et aux professeurs de droit, de s'y employer pour plus de liberté en RDC.

En effet, le tome I de « Précis du contentieux administratif congolais » était conçu dans le but de clarifier et de stabiliser la laborieuse expérience congolaise de justice administrative. Cela, à travers les chambres spécialisées des juridictions de l'ordre judiciaire, les sections administratives des cours d'appel et de la Cour suprême de justice. Le tome II vient finalement parfaire l'étude et la présentation de droit congolais de règlement des litiges administratifs par le juge, le contentieux administratif congolais, au lendemain de la promulgation de la loi organique n°16/027 du 15 octobre 2016 portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif.

Quant à l'auteur, l'on note que Noël Botakile Batanga est docteur à thèse en droit public de l'Université de Kinshasa. Professeur de contentieux administratif et spécialiste de droit public (administratif et constitutionnel), il est actuellement avocat et vice-ministre de l'Agriculture du gouvernement central coordonné par le Premier ministre Bruno Tshibala.

## Mines : Dan Gertler obtient le gel des actifs de Glencore en RDC

**L'homme d'affaires israélien réclame 3 milliards de dollars à l'opérateur suisse qui ne lui a pas versé de royalties depuis cinq mois. Un arriéré dont Glencore conteste le montant, mais pas le principe, et qui s'explique par les sanctions économiques américaines visant Dan Gertler.**

Les difficultés du géant suisse du Négoce Glencore en RDC ont pris une nouvelle ampleur. Le 25 avril, la Gécamines, détenue par l'État, avait annoncé demander à la justice congolaise de mettre fin à sa coentreprise avec lui pour l'exploitation du gisement de cuivre et de cobalt de Kamoto.

Deux jours plus tard, le 27 avril, c'était au tour de l'homme d'affaire israélien controversé Dan Gertler d'obtenir du tribunal de commerce de Ko-

lwezi un gel de ses actifs en RDC au motif que la compagnie ne lui a pas payé les royalties qu'elle lui devait.

En effet, sorti définitivement du capital des deux exploitations congolaises de Mutanda et Kamoto en février 2017, après un rachat de ses dernières parts par Glencore pour 960 millions de dollars, l'Israélien détenait toujours un droit à percevoir des royalties, racheté à la Gécamines.

Si Glencore n'a pas versé ces sommes depuis cinq mois à son ancien partenaire, c'est parce que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor américain en décembre dernier, placé Dan Gertler sur une liste de personnalité ciblées par des sanctions économiques pour soupçons de corruption. Tous ses

biens et comptes bancaires sur le territoire américain doivent être saisis ou gelés par la justice américaine.

### QUELLE JUSTICE POUR TRANCHER ?

Il est par ailleurs interdit aux ressortissants des États-Unis – y compris les personnes morales comme les entreprises – d'effectuer quelque transaction que ce soit avec les personnes ou entités sanctionnées. Si Glencore, société suisse, mais qui dispose de filiales et d'activités aux États-Unis, fait une transaction avec Dan Gertler ou l'une de ses sociétés, il risque les foudres de la justice américaine.

Dan Gertler estime les royalties impayées à VentoraDevelopmentSasu et Africa Horizons Investments Ltd, –

deux parmi la kyrielle de ses sociétés, généralement immatriculées dans le paradis fiscal des Îles vierges britanniques – à 3 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros), dont 2,28 milliards pour la mine de Kamoto, et 695 millions de dollars pour celle de Mutanda. Des chiffres que Glencore juge surévalués, même s'il affirme chercher une manière de remplir ses obligations contractuelles sans subir les sanctions américaines. Le groupe suisse, piloté par le sud-africain Ivan Glasenberg, conteste aussi le recours de Gertler à la justice congolaise, arguant que le lien contractuel avec Ventora est régi par le droit anglais. Le 30 avril, il a donc saisi la justice londonienne pour trancher son différend avec son ex-partenaire israélien.

**JEUNE AFRIQUE**

## Le jury des Trophées d'African Banker communique la liste des nominés pour 2018

C'est à Busan (Corée du Sud), en marge des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD), qu'African Banker va primer les banques et les banquiers qui ont fait l'honneur de l'Afrique l'édition 2018. Le Jury des Trophées d'African Banker vient de communiquer la liste des nominés pour 2018. Elle reflète une autre année solide dans le secteur bancaire africain, portée par l'innovation et la résilience des marchés.

Les nominés pour les Trophées African Banker 2018 ont été sélectionnés par les membres du jury du magazine financier panafricain. La liste des finalistes de cette année comprend des banques du Maroc, du Nigeria et du Kenya qui ont une large empreinte à travers le continent, Ecobank, Standard Bank et Standard Chartered sont présents dans plusieurs catégories.

La cérémonie des remises des Trophées qui est organisée par African Banker Magazine, se tiendra à l'occasion des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) du 21 au 25 mai 2018 à Busan, en Corée du Sud. Les heureux gagnants sélectionnés par un jury indépendant de banquiers, financiers et chefs d'entreprise, seront annoncés lors de la cérémonie des African Banker Awards qui aura lieu le soir du mercredi 22 mai.

Omar Ben Yedder, éditeur et directeur général du Groupe IC Publications qui publie African Banker, a rappelé la qualité des candidatures reçues cette année. «McKinsey a publié un rapport très positif sur le secteur bancaire en Afrique qui confirme que le marché bancaire dans le continent est parmi les plus prometteurs dans le monde. Les candidatures ont été très nombreuses ce qui démontre une compétitivité croissante parmi les institutions financières. Il y a eu une affluence de candidatures dans

toutes les catégories. L'innovation est le maître mot parmi les banquiers. Les entrées de cette année reflètent le rôle transformateur de la technologie fintech et blockchain ainsi que du mobile banking. La très haute qualité des candidatures et la sophistication

des solutions présentées reflètent un secteur robuste en pleine évolution.»

La cérémonie des remises des prix est organisée sous le haut patronage de la Banque Africaine de Développement. Elle est sponsorisée par African Guarantee Fund, Banco

Nacionalde Investimento (BNI), Groupe Crédit Agricole du Maroc et la Bank of Industry. Le dîner de gala et la remise des prix auront lieu au ParadiseHotel de Busan. Le cocktail de bienvenue sera offert comme chaque année par Ecobank.

### Liste des nominées

#### Banquier Africain de l'année

- Mohamed El Kettani - Attijariwafa Bank, Maroc
- James Mwangi - Equity Group Holdings Plc, Kenya
- Joshua Oigara - KCB, Kenya
- SegunAgbaje - Guaranty Trust Bank, Nigeria

#### Banque africaine de l'année

- Attijariwafa Bank, Maroc
- Equity Group Holdings, Kenya
- Guaranty Trust Bank, Nigeria
- The Mauritius Commercial Bank, Ile Maurice
- Standard Chartered, Afrique du Sud

#### Banque de Détail de l'année

- Barclays, Zambia
- Ecobank, Togo
- KCB, Kenya
- Millennium BIM, Mozambique
- SBM Holdings, Ile Maurice

#### Banque d'Investissement de l'année

- Barclays Africa Group
- Exotix
- FNBQuest Merchant Bank, Nigéria
- Standard Bank
- Standard Chartered

#### Trophée pour l'Inclusion Financière

- Fourth Generation Capital Limited, Kenya
- Groupe Crédit Agricole du Maroc, Maroc
- Baobab Group, France
- Equity Group, Kenya
- JUMO World, South Africa

#### Banque Novatrice de l'année

- Agricultural Finance Corporation, Kenya
- Ubuntu Coin
- Banque Nationale pour le Développement Economique, Sénégal
- Ecobank
- SBM Holdings, Mauritius

#### Banque socialement Responsable de l'année

- Barclays Bank, Zambia

- BMCE Bank of Africa, Maroc
- Equity Group, Kenya
- First Bank of Nigeria, Nigéria
- KCB Group, Kenya
- Standard Chartered Bank Kenya, Kenya

#### Deal de l'année – Capital

- ADES IPO - EFG Hermes, Egypte
- First Rand Acquisition of Aldermore PLC- Rand Merchant Bank, Afrique du Sud
- GAPCO sale to Total - Standard Chartered, Afrique du Sud

#### Deal de l'année – Dette

- Long4Life IPO - Standard Bank, Afrique du Sud
- SteinhoffAfricaRetail Listing - Rand Merchant Bank, Afrique du Sud
- Vodacom Tanzania IPO - National Bank of Commerce and Absa CIB, Tanzanie

#### Deal de l'année – Dette

- 300 millions Usd Diaspora Bond - Standard Bank/FBNQuest Merchant Bank, Nigéria
- 540 millions Usd First Rand AsiaFocused syndication - Standard Chartered

- Cape Town Green Bond – RMB, Afrique du Sud
- Dufil Prima Foods - Standard Bank, Afrique du Sud
- NokengFluorspar – Fieldstone, Afrique du Sud
- Viathan – Renaissance Capital, Nigeria

#### Deal de l'année - Infrastructures

- Nigeria Infrastructure Debt Fund – Chapel Hill Denham, Nigéria
- Nacala Railway and Port Corridor – Standard Bank SA / RMB, Afrique du Sud
- FIRST – Rand Merchant Bank, Afrique du Sud
- AEE Power Project – RMB, Namibie

D'autres Trophées consacreront les Banques Régionales de l'année en Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre du Sud et de l'Est ainsi que le gouverneur de la Banque centrale de l'année, le ministre des Finances de l'année et le banquier dont la carrière a été exemplaire.

**APO**



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO  
Bâtisseurs d'Avenir

## BANQUE COMMERCIALE DU CONGO

« B.C.D.C. »

Société anonyme avec conseil d'administration  
Capital : 4.982.000.000 de francs congolais  
Siège social : 15, Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe  
Registre du Commerce et du Crédit Mobilier : CD/KIN/RCCM/14-B-3364  
Numéro d'Identification : 01 – 610 – A 05565 Z



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO  
Bâtisseurs d'Avenir

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Commerciale Du Congo (B.C.D.C.) s'est tenue au siège social, à Kinshasa, le mercredi 25 avril 2018.

Les états financiers de l'exercice 2017 laissent apparaître un bénéfice net, après amortissements et provisions pour impôts, de 13.208.832.920 CDF.

L'assemblée générale a décidé de la distribution d'un dividende par action de 5.621 CDF net et de sa mise en paiement à partir du jeudi 3 mai 2018.

Les états financiers arrêtés par le conseil d'administration sur lesquels cette assemblée générale a statué figurent ci-après, comparés à ceux de l'exercice précédent.

### Etats financiers comparés au 31 décembre 2017 (en milliers de francs congolais)

#### I) BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

	2017	2016
<b>ACTIF</b>		
<b>Trésorerie et opérations interbancaires</b>	<b>579 353 890</b>	<b>328 487 338</b>
Caisses, Banque Centrale et correspondants	539 556 052	328 400 640
Créances sur les établissements de crédit	39 797 838	86 698
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>449 055 837</b>	<b>381 909 930</b>
Portefeuille effets commerciaux	4 684 433	4 952 446
Découverts et autres crédits à la clientèle	444 371 404	376 957 484
<b>Comptes des tiers et de régularisation</b>	<b>31 025 900</b>	<b>20 836 446</b>
Régularisations de l'actif	12 900 902	8 908 203
Divers actifs	18 124 998	11 928 243
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>64 253 310</b>	<b>41 706 325</b>
Valeurs immobilisées nettes	61 733 905	39 426 976
Portefeuille titres	2 007 538	1 971 020
Garanties et cautionnements	511 867	308 329
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 123 688 937</b>	<b>772 940 039</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Trésorerie et opérations interbancaires</b>	<b>131 728 579</b>	<b>29 520 927</b>
Correspondants Lori et Banque Centrale	91 363 986	11 433 539
Banques découverts	40 364 593	18 087 388
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>771 805 535</b>	<b>571 411 938</b>
Dépôts et comptes courants à vue	508 991 192	366 580 385
Dépôts à terme et comptes d'épargne	243 672 812	187 533 109
Autres comptes de la clientèle	19 141 531	17 298 444
<b>Comptes des tiers et de régularisation</b>	<b>76 239 637</b>	<b>72 488 693</b>
Régularisations du passif	37 192 593	39 286 192
Divers passifs	39 047 044	33 202 501
<b>Capitaux permanents</b>	<b>143 915 186</b>	<b>99 518 481</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>116 296 417</b>	<b>77 664 192</b>
Capital	4 982 000	4 982 000
Réserves et primes d'émission	51 403 820	32 562 864
Plus-value de réévaluation des immobilisés	30 149 168	13 828 284
Provisions réglementées	14 374 012	10 976 027
Report à nouveau	2 178 584	1 663 572
Bénéfice de l'exercice	13 208 833	13 651 445
<b>Provisions pour risques, charges et pertes</b>	<b>27 618 769</b>	<b>21 854 289</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 123 688 937</b>	<b>772 940 039</b>

#### COMPTES D'ORDRE

	2017	2016
<b>COMPTES D'ORDRE</b>	<b>1 871 681 701</b>	<b>1 175 455 887</b>
Engagements donnés	266 683 644	167 314 061
Engagements reçus	1 495 295 088	956 141 716
Engagements internes	109 702 969	52 000 110

#### II) COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2017

	2017	2016
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 611 950	1 273 222
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	- 6 600 677	- 486 525
Produits sur opérations avec la clientèle	59 021 987	40 028 668
Charges sur opérations avec la clientèle	- 10 914 188	- 7 408 188
Autres produits bancaires	79 310 639	57 290 956
Autres charges bancaires	- 10 248 669	- 4 245 737
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>113 181 042</b>	<b>86 452 396</b>
Produits accessoires	8 094 239	6 140 126
Charges générales d'exploitation	- 46 605 674	- 30 065 794
Charges du personnel	- 35 385 553	- 26 993 628
Impôts et taxes	- 1 249 687	- 808 742
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>38 034 367</b>	<b>34 724 358</b>
Dotation aux amortissements	- 5 953 725	- 3 793 801
<b>Résultat courant avant impôt et exceptionnel</b>	<b>32 080 642</b>	<b>30 930 557</b>
Résultat sur cession d'éléments d'actifs	9 095	528 310
Dotation et reprise sur provisions	- 8 351 589	- 7 673 340
Résultat exceptionnel	- 3 889 747	- 2 104 351
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>19 848 401</b>	<b>21 681 176</b>
Impôt sur le bénéfice	- 6 639 568	- 8 029 731
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>13 208 833</b>	<b>13 651 445</b>

# Guerre économique : les États-Unis et la Chine en discussion

**Voie de sagesse ou crainte de représailles qui auraient été difficiles à maîtriser ? Dans l'un comme dans l'autre cas, une fois de plus, le président américain, Trump, a pris le devant en dépêchant son secrétaire au Trésor à Beijing qui a entamé jeudi des discussions avec des responsables chinois sur des questions commerciales en vue d'éviter une guerre économique entre les deux grandes puissances économiques, avec comme conséquence le bouleversement de l'économie mondiale.**

MATSHI/AFP



Le secrétaire américain au Trésor, Steven Mnuchin, le 3 mai 2018 à l'ambassade des États-Unis à Pékin/Afp

Le président Trump avait décidé d'imposer des taxes sur certains produits importés dans son pays au premier rang desquels ceux en provenance de la Chine. Celle-ci n'avait pas tardé à en faire de même avec le risque de faire basculer le monde entier dans une crise économique sans précédent.

C'est ainsi qu'une délégation américaine de très haut niveau a entamé, jeudi, à Beijing des pourparlers pour tenter de désamorcer la guerre commerciale avec la Chine, mais les deux parties ont averti qu'un accord définitif entre les deux puissances serait dans l'immédiat difficile à trouver. Pour des raisons évidentes.

Dénonçant depuis des mois le colossal déficit des États-Unis avec la Chine et les pratiques commerciales « déloyales » de Beijing, selon Trump,

le président américain a missionné le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin pour mener les tractations avec le gouvernement chinois. Sa délégation réunit le gratin de la politique commerciale américaine, dont le secrétaire au Commerce Wilbur Ross, le représentant au Commerce (USTR) Robert Lighthizer, le conseiller économique en chef de la Maison Blanche Larry Kudlow...

L'enjeu est de taille: leur visite intervient alors que la Chine est sous la menace, qui pourrait se concrétiser dès le 22 mai, de droits de douane sur quelque 50 milliards de dollars de produits exportés vers les États-Unis. Mai la Chine a déjà aussi sélectionné quelques puits américains entrant au pays de Mao pour être taxés presque à l'équivalence des américains.

Arrivés jeudi dans la capitale chinoise, ils ont quitté leur hôtel pour se rendre à l'ambassade américaine puis à la résidence d'Etat où se déroulaient à huis clos les discussions. S'ils ont ignoré les questions des journalistes, M. Kudlow a levé le pouce en l'air dans leur direction.

Pour autant, et alors que rien n'a encore filtré de la rencontre, les deux parties n'exprimaient qu'un optimisme extrêmement circonspect sur l'issue des pourparlers. « C'est une étape constructive, pour peu que les États-Unis soient sincères (...), mais il n'est pas réaliste d'imaginer résoudre tous les contentieux avec (cette seule séquence) de négociations », a averti mercredi Hua Chunying, porte-parole de la diplomatie chinoise. « Les discussions doivent être fon-

dées sur l'égalité et le respect mutuel et ne peuvent déboucher que sur une solution mutuellement bénéfique », a-t-elle encore martelé jeudi.

## FORMIDABLE ÉQUIPE

Les États-Unis, qui réclament une réduction de 100 milliards de dollars du déficit des échanges avec la Chine (375 milliards de dollars en 2017), entendent obtenir une plus grande ouverture du marché chinois, selon des observateurs à Washington.

Ils exigent également une protection renforcée des droits de propriété intellectuelle, fustigeant les joint-ventures « forcées » selon eux et transferts technologiques imposés par Beijing aux entreprises étrangères. Comme si eux-mêmes n'avaient jamais posé cette exigence aux autres. Ce qui explique les doutes de M. Lighthizer.

En effet, avant son départ, M. Lighthizer avait averti: « Je veux toujours espérer, mais je ne suis pas toujours optimiste. C'est un très gros défi à relever ».

D'autant que la délégation compte des « faucons » notoires, dont l'intransigent conseiller au commerce de la Maison Blanche, Peter Navarro, connu pour son livre incendiaire « Death by China » où il arguait que le pays violait tous les principes d'échanges équitables. Mais la Chine, qui insiste sur le principe d'égalité, n'entend pas céder devant de menaces et encore moins d'imposition.

# Madrid écarte toute impunité pour l'ETA après sa dissolution

Le chef du gouvernement espagnol a prévenu jeudi que l'organisation séparatiste basque ETA ne devait pas espérer l'impunité pour sa dissolution attendue qui mettra un point final à la dernière insurrection armée d'Europe occidentale après des décennies d'attentats sanglants.

«Quoi qu'elle fasse, l'ETA ne trouvera aucune faille et pas d'impunité pour ses crimes», a déclaré Mariano Rajoy lors d'un discours télévisé depuis Logroño, dans le nord de l'Espagne. «Nous ne lui devons rien et nous n'avons à lui être reconnaissants de rien». «Tout le projet de l'ETA a été un échec retentissant, a-t-il affirmé. Elle n'a rien obtenu (...) en assassinant des centaines de personnes, ni quand elle a arrêté de tuer parce que sa capacité d'action avait été anéantie par les forces de sécurité et elle n'obtiendra rien de nouvelles opérations de propagande».

Fondée en 1959 sous la dictature de Francisco Franco, l'ETA a fait au moins 829 morts dans une campagne d'assassinats et d'attentats à la bombe en Espagne et en France, au nom de l'indépendance de «Euskal



Madrid écarte toute impunité pour l'ETA après sa dissolution/AFP

Herria», formé du Pays basque espagnol et français et de la Navarre.

Décimée par les arrestations de ses chefs, rejetée par la population, l'organisation classée comme terroriste par l'Union européenne avait déjà renoncé à la violence en 2011 et avait livré ses armes l'année dernière.

Elle a franchi un pas supplémentaire dans une lettre datée du 16 avril et publiée mercredi dans la presse espagnole, annonçant avoir «dissous complètement toutes ses structures». La lettre était destinée aux personnalités qui l'ont encouragée à renoncer à la violence, comme l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ou l'ex-chef du Sinn Féin irlandais,

Gerry Adams, selon un membre du gouvernement régional basque qui attend pour jeudi l'annonce formelle de la dissolution. Elle serait suivie vendredi par une cérémonie à Cambòles-bains, dans le Pays basque français, où est attendu Gerry Adams.

## UN DES DERNIERS FUGITIFS -

La fin de l'ETA doit être «unilatérale, réelle, et définitive. Et je crois que l'annonce répondra à ces conditions», a déclaré jeudi le président de la région basque, le nationaliste Iñigo Urkullu.

«L'ETA le devait à la société basque et à l'ensemble de l'humanité, dit-il dans une interview au journal El País.

Elle n'aurait jamais dû exister».

D'après la presse espagnole, l'annonce prendrait la forme d'une vidéo, où apparaîtrait Jose Antonio Urrutikoetxea, dit Josu Ternera, 67 ans, ancien chef de l'ETA poursuivi pour plusieurs assassinats et en fuite depuis 2002.

Sa réapparition possible a indigné des victimes de l'ETA. Dans une conférence de presse à Saint Sébastien (nord), le Collectif des victimes du terrorisme (Covite) a exigé que l'ETA condamne la terreur et cesse de rendre des hommages publics à ses militants quand ils sortent de prison. Il attend aussi qu'elle fasse la lumière sur 358 crimes encore inexplicables.

Les victimes avaient déjà mal accueilli un message diffusé le 20 avril où la faction armée regrettait «les torts causés» mais ne demandait pardon qu'aux seules victimes qui n'étaient pas parties au «conflit», laissant entendre que les autres, comme les policiers, étaient des cibles légitimes (...)

## CAF-C1 : Sétif perd trois pions majeurs avant la rencontre contre TP Mazembe

**Le départ de l'entraîneur Abdelhak Benchikha et les absences du gardien Kheiri Barki, du défenseur Abdelkader Badra et du milieu de terrain Elias Sidhoum inquiètent déjà Sétif à un jour de son match contre TP Mazembe, à Lubumbashi.**

ARMEL LANGANDA

La première journée de la phase des poules de la Ligue des champions de la CAF mettra aux prises le TP Mazembe à l'Entente Sétif d'Algérie, le samedi 5 mai au stade TP Mazembe de la Kamalondo, à Lubumbashi.

Tenant compte de dernières performances de l'équipe algérienne, le match est loin d'être facile pour l'Entente Sétif, surtout que l'adversaire s'appelle TP Mazembe à Lubumbashi. Les Algériens ont enchaîné deux défaites consécutives en championnat. Une contreperformance qui semble ne pas rassurer face aux Congolais champions d'Afrique.

L'équipe a connu plusieurs défections à quelques jours de la rencontre. Il y a d'abord le départ de l'entraîneur Abdelhak Benchikha et les absences de trois joueurs cadres du



club : le gardien Kheiri Barki, le défenseur Abdelkader Badra et le milieu de terrain Elias Sidhoum. Visiblement, l'Aigle Noir ne se produira pas en RDC dans les meilleures conditions.

Malgré tout, le vice-président de l'ESS, Hassan Snoussaoui, refuse de se présenter en victime expiatoire. Au contraire... « L'équipe de l'Entente ne reculera pas devant les Congolais lors de ce match, car nous irons pour ar-

racher les trois points et maximiser nos chances de passer au prochain tour, et jouer avec un avantage réconfortant lors de deux prochains matches à domicile contre le MC Alger (Algérie) et Difaâ Hassani d'El Jadida (Maroc) », a affirmé le dirigeant dans des propos rapportés par l'APS.

Connaissant la force d'attraction de ses adversaires, le coach de Mazembe, Pamphile Mihayo, prépare

à fond sa troupe. Pour sa part, le TP Mazembe garde tous ses joueurs en forme, à l'exception de Miché qui est malade, affirme la commission médicale du club.

L'objectif pour le club congolais, c'est d'arracher tous les points à domicile pour espérer dépasser cette étape des groupes parmi les deux premiers. Une victoire ce samedi des Corbeaux devant leur public du stade de la Kamalondo permettra au club de bien décoller dans cette phase avant d'aller défier El Jadida du Maroc en deuxième journée.

En Coupe de la Confédération, l'AS V. Club a déjà foulé le sol marocain depuis le jeudi 3 mai. Les Dauphins Noirs affrontent les locaux de Raja Casablanca le dimanche 6 mai à partir de 20 heures, dans le cadre de la première journée de la phase des groupes.

Le club s'entraîne ce samedi au lieu et à l'heure de la rencontre pour se mettre déjà dans le bain. La délégation kinoise est composée de 38 personnes dont 19 joueurs. Avec cette ossature, le coach Ibenge pense faire mieux à l'aller pour assurer l'avenir de son club dans cette compétition.

## Eliminatoires Jeux Africains de la jeunesse : Cameroun-RDC ce vendredi à Douala

GRÂCE WADIA (STAGIAIRE/UPN)

Les Léopards de la RDC de moins de 18 ans seront reçus par les Lions Indomptables du Cameroun, ce vendredi 4 mai à Douala, au Cameroun. C'est dans le cadre des éliminatoires des Jeux Africains de la jeu-

nesse de volley-ball, Algérie 2018, zone 4.

Le staff technique de l'équipe nationale masculine a retenu 14 joueurs pour cette confrontation. Les sélectionnés ont mis plus d'une semaine pour une préparation à Kinshasa. Ils ont livré plusieurs matches

d'entraînement, notamment contre Olympic de Kinshasa avec le score de 3 sets à 1 (25-21, 25-23, 22-25, 26-24).

Les 14 sélectionnés sont Lambu Mbala Christenvie (Police de Kinshasa), Kabamba Daniel (Inter de Kinshasa), Lemba Kabunda Cédric (Nasal Espoir/Kananga), Hyango Famba Benjamin (The Yang/Goma), Ekutshu Benjamin (Inter de Kinshasa),

Musabau Mali (The Yang/Goma), Nyembwe Mubemba Albert (Zénithal/Kinshasa), Mavula Ngoy (Police/Kinshasa), Ramadan Doudou (Inter de Kinshasa), Mbumba Kabongo Louis (Mwangaza/Kinshasa), Kombo Djoe (Inter de Kinshasa), Mosengo Jacques (Inter de Kinshasa), Mayaula Ongenda Glody (Olympic de Kinshasa), Manamana Nsevolo Christian (Mwangaza/Kinshasa).

## En 2021, la Super mondial des Clubs remplace le mondial des clubs

On en sait beaucoup plus sur la nouvelle Coupe du monde des clubs de la Fifa. Pour rappel, le président Gianni Infantino a décidé de mettre un terme à la Coupe des Confédérations afin de la remplacer par une compétition entre clubs, qui se disputera tous les quatre ans au mois de juin, à partir de 2021. L'instance internationale validera cette révolution lors de son congrès 12 et 13 juin à Moscou, quelques heures avant le début du Mondial.

Le format de cette «Super Club World Cup» est déjà défini. Les 24 équipes seront réparties dans huit groupes de trois et les huit premiers seront réunis pour des quarts de finale. Il y aura 12 participants européens: les vainqueurs des 4 dernières éditions de la Ligue des champions, les finalistes défaits ainsi que

les autres clubs les mieux classés au coefficient UEFA. L'Amérique du Sud enverra cinq représentants, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Nord en compteront chacun deux et le champion d'Océanie sera la 24e équipe.

En somme, la Fifa va frapper un grand coup en réunissant les cadors européens durant trois semaines. Alors que l'actuelle Coupe du monde des clubs ne passionne pas les foules, la nouvelle formule sera un succès financier. Un consortium d'investisseurs est prêt à acheter les droits TV pour 25 milliards de dollars jusqu'en 2033. Selon El Mundo Deportivo, Infantino a d'ailleurs présenté ce Super Mondial aux dirigeants du Barça, du Real, du Bayern et de la Juve lors d'une réunion secrète organisée le 20 avril.

LP

## Mondial 2018 : la question des primes bientôt réglée pour le Sénégal

Grâce à l'avance de 2 millions d'euros accordée par la FIFA, la Fédération sénégalaise de football (FSF) a annoncé qu'elle va verser dans les prochains jours les primes de qualification aux joueurs qui ont pris part aux éliminatoires du Mondial 2018.

Lundi, la Confédération africaine de football (CAF) annonçait qu'elle avait obtenu le versement d'une avance de 2 millions de dollars américains pour chacun des qualifiés africains au Mondial 2018 auprès de la FIFA. Cette somme va faire du bien aux cinq représentants du continent en leur permettant d'effectuer sereinement leur préparation. C'est notamment le cas du Sénégal.

Soucieuse d'éviter tout problème extra-sportif, la Fédération sénégalaise de football va verser dans les prochains jours les primes de qualification aux joueurs et aux membres du staff ayant pris part aux éliminatoires de la compétition. «Nous avons reçu l'avance de deux millions de dollars Us (un peu plus d'un milliard de francs CFA) de la FIFA, et comme nous nous y sommes engagés, les primes de qualification seront mises en paiement aux joueurs et à leur staff dès la semaine prochaine», a assuré le président de la FSF, Augustin Senghor, auprès de l'APS. «C'est pour que tout soit réglé avant le démarrage du stage le 20 mai prochain».

LP

**LePotentiel**

Quotidien d'informations générales

**FONDATEUR**  
Modeste Mutinga Mutuishayi  
le 12 octobre 1982  
Autorisation n° 04/00015/DI/82  
Siège social :  
873, av. du Bas-Congo  
Kinshasa-Gombe  
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC  
E-mail :  
lepotentiel@yahoo.com  
www.lepotentielonline.com

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ**

Willy Kabwe  
099 99 99 546

**CONSEILLER TECHNIQUE**

Ben-Clet Kankonde Dambu  
081 525 09 89

**RÉDACTION**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Faustin Kuediasala  
081 904 17 63

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27

**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**

Pitshou Mulumba 081 476 61 56

**SECRÉTAIRES DE RÉDACTION**

Richard Ngapi 081 685 05 14  
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

**POLITIQUE**

Pitshou Mulumba 081 476 61 56  
Médard Muyaya 081 069 11 22  
Ludi Cardoso 081 302 64 40  
Joyce Kalala 0823105761

**ÉCONOMIE**

Olivier Kaforo 081 525 45 55

**SOCIÉTÉ & PROVINCES**

Olivier Dioso 082 516 48 03  
Véron Kongo 099 852 69 77  
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87  
Florent N'Lunda 081 493 78 50  
Lucie Ngusi 081 001 42 22  
Herve Ntumba 0823538803

**SPORTS**

Armel Langanda 081 194 58 60

**INTERNATIONAL**

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

**CULTURE & NTIC**

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

**COLLABORATEURS EXTERIEURS**

Thembo Kash (Caricaturiste)  
Robert Kongo (France)

**RÉALISATION**

**METTEURS EN PAGE**

José Kapwasa 081 324 96 68  
Odon Modjiri 099 824 14 10

**DOCUMENTATION**

Delphin Bateko 081 223 73 93

**LEPOTENTIELONLINE.COM**

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

**ADMINISTRATION & FINANCES**

**CHEF DE SERVICE**

Albert Tshiami 081 493 47 53

**COMPTABLE**

Kevin Twende 085 386 08 44

**CAISSIÈRE**

Colette Kankunku 0997 69 81 07

**INTENDANT**

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

**MARKETING & COMMERCIAL**

**CONSEILLER**

Franck Lukusa 081 197 76 09

**AGENTS COMMERCIAUX**

John Rushimba 099 899 85 72

Paulin Nkongolo 085 395 42 26

**IMPRIMERIE 7**

**CHEF DE SERVICE**

Michaux Mulenda 082 930 3052

**Édité par**

Groupe de presse MEDIA 7



# Lu pour vous : « Les applications des rayonnements ionisants. Tome II »

L'ouvrage, paru aux éditions du CGEA, à Kinshasa, retrace l'histoire de deux réacteurs TRIGA du site du CREN-K, expliquant les rôles majeurs.

**HERVÉ NTUMBA**

Publié par le commissaire général à l'énergie atomique au Commissariat général à l'énergie atomique (CGEA), le professeur Vincent Lukanda, le Tome II du livre « Les applications des rayonnements ionisants » regroupe méthodiquement l'histoire et la description détaillée illustrée de deux réacteurs TRIGA du site du Centre régional d'études nucléaires de Kinshasa (CREN-K).

Le livre de 135 pages suscite un grand intérêt pour les étudiants de Polytechnique, des Sciences physiques et chimiques.

Dédié aux réacteurs de recherche de marque TRIGA, cet ouvrage a pour objectif ultime de léguer aux générations futures l'héritage scientifique dont elles auront besoin avant d'écrire leur propre histoire.

Puisque la République démocratique du Congo a la chance de compter parmi une dizaine de pays dotés de réacteurs TRIGA, le professeur Vincent Lukanda a eu l'initiative de rédiger cet

ouvrage en vue d'expliquer minutieusement le rôle que jouent les applications des réacteurs, notamment leur utilisation en République démocratique du Congo.

Contrairement à ce que pense le commun des mortels, les réacteurs de recherche du CREN-K ne sont pas destinés à des fins militaires, comme pour se commémorer de malheureux événements de 1945 à Hiroshima et Nagasaki, au Japon. Et pourtant, la réaction de fission a connu ses premières applications aux États-Unis, à San Diego, avec General Atomic, qui est le dépositaire de la marque TRIGA.

Mis à la disposition de la communauté scientifique, l'ouvrage de Vincent Lukanda explique, entre autres, les notions préliminaires sur les réacteurs nucléaires, la conception d'un réacteur nucléaire, quelques systèmes des réacteurs, l'histoire et la filière des réacteurs nucléaires de puissance, trace l'histoire du CREN-K et décrit le site où le CREN-K est installé.

Dans la préface, l'ancien commissaire général à l'énergie atomique, le professeur Fortunat Lumu invite les étudiants, les spécialistes et les autres lecteurs à une bonne lecture de cet ouvrage de portée scientifique évidente.



« Dans les années 1950, Mgr Luc Gillon, recteur de l'Université de Lovanium et commissaire aux Sciences nucléaires, avait introduit en RDC les réacteurs TRIGA qui, aujourd'hui, totalisent plus de 60 ans d'existence et ont rendu d'énormes services à la communauté scientifique et académique dans le monde », a-t-il rappelé.

L'énergie nucléaire est née à la fin des années 1930 avec la découverte de la réaction de fission. Mais ce n'est qu'en décembre 1953, en pleine guerre froide, que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins civiles. La plus grande découverte fut le fait d'établir que l'uranium fournit plus d'énergie, 1000 fois plus qu'un combustible fossile (charbon ou pétrole). Ce mi-

nerai doit subir différents traitements enrichis sûrement pour servir de combustible. C'est le début de l'industrie nucléaire.

**BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR**

L'auteur du Tome II livre « Les applications des rayonnements ionisants » est M. Lukanda Mwamba Vincent. Il est né à Lubumbashi. Après de brillantes études à l'Université de Kinshasa (Unikin), il obtient en 1983, sa licence en Sciences physiques. Il est détenteur des titres de Master en Sciences appliquées de l'Université Vrije université Bruxelles (VUB) et d'un doctorat en sciences naturelles appliquées de l'Université catholique de Louvain (ULC) en Belgique.

Actuellement, il est professeur ordinaire à l'Unikin au département de Physique à la faculté des Sciences, où il dispense les cours de Physique nucléaire, Bio physique médicale et l'Hydrologie appliquée. Il est aussi professeur visiteur dans d'autres universités du pays.

Actuellement, il est commissaire général au CGEA/CREN-K et auteur de plusieurs publications scientifiques. Il est également agent national de liaison de la RDC avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

# Cinéma : à la découverte de «Congo, les berges d'un Fleuve »

**BIENVENU IPAN**

Après « Les Trésors de l'Est », Philippe Lamair invite à découvrir la vie quotidienne le long des rives du majestueux fleuve Congo. Un documentaire où l'Homme et la nature cohabitent et s'opposent le long d'un fleuve qui, depuis toujours, dicte sa loi.

Dans son documentaire de 75 minutes réalisé en 2016, Philippe Lamair fait découvrir, dans les années 1870, une nature brute et sauvage qui s'offre aux yeux de Stanley, le premier occidental à descendre le fleuve Congo.

L'explorateur découvre alors les rives d'un fleuve qui n'est qu'une nature sauvage parsemée d'ici et là par de rares villages de pêcheurs. Près de 150 ans

plus tard, c'est un autre voyage, une autre vision des rives du fleuve qui s'offre à nous. Au fil de l'eau, le réalisateur fait découvrir la vie quotidienne qui se déroule le long des rives. Un voyage qui conduira de Kisangani jusqu'à Mwanza aux portes de l'Atlantique, là où le fleuve nourrit l'océan. De Kisangani, départ du périple, les admirateurs découvrent les différents aspects de la capitale de l'ex-Province Orientale.

Le périple va dans les campagnes où dans les villages, on continue à pratiquer les cultures sur brûlis et où l'on produit de façon artisanale de l'huile de palme. Ensuite, on fait escale au parc d'Ozala au Congo Brazza dont le fleuve marque la frontière naturelle avec la RDC. Ici, la nature est encore vierge avec

ses éléphants et ses gorilles de plaine. Une faune menacée par les braconniers. Enfin, Kinshasa, la mégalopole. Les admirateurs la verront depuis le fleuve avec ses entrepôts, ses usines, son chantier naval, ses quais qui grouillent de marchandises et de monde. Une ville qui veut s'étendre sur le fleuve avec la construction de milliers de logements. Un projet immobilier hors normes.

**UN MOT SUR LE RÉALISATEUR**

Le voyage se termine à Mwanda et ses plages, l'ancienne riviera de l'époque coloniale. Sur ces 37 km de littoral, pas moins de quatre espèces de tortues marines viennent pondre chaque année. Un patrimoine a protégé contre l'homme et la pollution

traînée par le fleuve alors qu'au loin dans les eaux territoriales de la RDC, les installations pétrolières sont le reflet d'un monde en perpétuelle mutation.

Licencié en histoire et enseignant pendant une dizaine d'années, Philippe Lamair rentre à la RTBF en 1988. Pendant près de 25 ans, il couvre les conflits en ex-Yougoslavie, au Kosovo et dans la région des Grands Lacs. Envoyé régulièrement en RDC, il a connu les grands moments de l'Histoire des dernières années de ce pays. En 2003, il obtient le prix Bayeux des correspondants de guerre des lycéens pour son reportage sur les enfants soldats à Bunia. En 2011, avec Tanguy Dumortier, il réalise et produit le documentaire « Le Réveil des Virunga ».

## Ensemble reproche les actes de violence et de répression contre Gabriel Kyungu

Le secrétaire général de la plateforme « Ensemble pour le changement », Delly Sesanga a désapprouvé, via son compte twitter, les actes de violence et de répression perpétrés contre Gabriel Kyungu wa Kumwanza, coordonnateur provincial de la plateforme électorale dont la résidence a, une fois encore, été encerclée par les éléments de la police.

LP

Est-ce le retour à la case départ pour Gabriel Kyungu wa Kumwanza, président de l'UNAFEC? Le « baba » du Katanga (son appellation familière) a vu encore sa liberté mise en mal, hier jeudi 3 mai alors qu'il entendait lancer ses activités de coordination provinciale de l'« Ensemble pour le changement ». Sa résidence de Lubumbashi a été encerclée par des éléments de la police.

En réaction, Delly Sesanga, secrétaire général

de la plateforme électorale de Moïse Katumbi, a vivement dénoncé, via son compte twitter, ce qui apparaît clairement comme une politique de deux poids, deux mesures. Sesanga a ainsi exprimé la totale réprobation de la plateforme à la suite des actes de violence et de répression perpétrés contre Gabriel Kyungu wa Kumwanza. « La liberté de manifester et de réunion ne doit être ni discriminatoire, ni de connivence », s'est-il révolté.

Cette liberté discriminatoire est intolérable. C'est la



preuve que l'ouverture accordée à l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) pour son meeting à Kinshasa, n'était que de la poudre aux yeux de la SADC. La vérité, c'est que les libertés de manifestation demeurent entravées. Et seuls les partis au pouvoir qui rivalisent d'ardeur à Kinshasa tout

comme à Lubumbashi s'auto-

risent des manifestations et même des affiches publiques de leurs insignes. Ce énième état de siège de la résidence de Kyungu traduit l'arbitraire et met à nu la volonté du pouvoir en place de maintenir le climat politique dans la crispation par la poursuite des restrictions de liberté aux opposants.

## Le projet « Bongo te, Tika! » met en place un outil de vulgarisation contre les violences basées sur le Genre

STANISLAS NTAMBWE

La première phase du projet « Bongo te, tika » (« Pas comme ça, laisse! » en lingala) a touché à sa fin et les résultats sont plus que satisfaisants, selon le comité de pilotage qui s'est confié à la presse, le mercredi 3 mai 2018 à Kinshasa.

La particularité du projet *Bongo te, Tika* se situe dans sa méthodologie, notamment dans l'approche constructive consistant à donner la parole aux populations pour ensuite concevoir de leurs témoignages une pièce de théâtre qui leur est destinée. Cette méthodologie dite « La Grande Cueillette des Mots » représente un espace rassembleur pour les citoyennes et citoyens, qui sont invités à plonger dans l'écriture dramatique à plusieurs centaines de mains.

En unissant les artistes et les citoyens, ce projet illustre toute la pertinence et

la force de l'art social dans le développement. Ce processus innovant a notamment été éprouvé et mis en œuvre en Haïti et au Lac Mégantic, au Canada. Il est reconnu dans le domaine de l'intervention psychosociale comme un moyen de prise de parole efficace, notamment en lien avec des traumatismes.

Cette pièce de théâtre, lancée en février 2018 à Kinshasa, constitue dorénavant un outil de plaidoyer et de vulgarisation des messages contre les violences basées sur le Genre en RDC. La pièce vise, entre autres, la sensibilisation de la population aux enjeux liés aux violences faites aux femmes et aux filles afin de favoriser de meilleures prises de conscience et de décisions pour éradiquer les violences.

### LES GRANDS MOMENTS DU PROJET

Tout au long du parcours, le projet a été marqué par des temps forts

comme « La Grande Cueillette des Mots ». Cette phase a permis à 810 personnes (600 femmes et 210 hommes) de prendre part aux ateliers d'écriture qui ont été des moments de collecte d'informations et de sensibilisation. Sous la gouverne du Réseau des femmes chrétiennes du Congo (RFCC), six réunions du comité de pilotage ont eu lieu, regroupant notamment l'ambassadeur du Canada en RDC, la ministre provinciale du Genre de Kinshasa, la PNC, l'UNESCO; l'ONU-Femmes; FNUAP; CAFCO; l'Eglise catholique; Oxfam et le Théâtre des Petites Lanternes (TPL).

Il y a eu ensuite des échanges d'expériences Sud-Nord, sanctionnés par le voyage des artistes congolais au Canada. Ces derniers ont été accueillis par le TPL au Centre des arts de la scène Jean-Besré, à Sherbrooke. Ensemble, ils ont fait leur préparation artistique, bénéficiant

ainsi des installations et des expériences canadiennes.

Pendant la phase de diffusion de la pièce, près de 80 spectacles ont été produits entre février et avril 2018, principalement dans des places publiques, églises, institutions académiques (écoles, universités, centres de formation, ...) dans plus de quatre communes de la ville de Kinshasa.

Par ailleurs, tous les membres du comité de pilotage se sont dit « satisfaits » de résultats obtenus à ce jour et ont émis le vœu de voir « Bongo Au moins ». 32 000 personnes ont assisté à la pièce qui, à leur tour, ont pu impacter et sensibiliser près de 96,000 personnes dans leur entourage immédiat. Grâce à un appui technique et financier du gouvernement du Canada (Affaires Mondiales Canada) et de l'ONG OXFAM, les membres du RFCC ont vu leurs capacités être renforcées.

### APOSTROPHE

#### Dauphin pas docile

BEN-CLET



Quelque chose bouillonne dans le microcosme politique. À quelques mois du dépôt des candidatures aux scrutins prévus en fin d'année, « les Oppositions » annoncent déjà chacune son joker, particulièrement à la présidentielle. La première loge est solidement occupée par Félix Tshisekedi et Moïse Katumbi. La seconde fortement enviée par Martin Fayulu et Freddy Matungulu. La troisième excite Noël Tshiani et Monique Mukuna.

La Kabilie, plus embarrassée que pressée, attend son heure. Joseph Kabila a-t-il un dauphin? Curieusement, le choix de son dauphin intéresse à la fois la majorité, l'opposition, le peuple et « tous » les partenaires de la République.

Pourquoi? Parce que, comme le soutiennent les anciens, en 17 ans de pouvoir, Kabila a été lu et relu, copié et photocopié, recto et verso, à la lumière du jour comme à celle de la lune. Comme un chef restaurateur à la retraite, il n'a plus aucune recette insolite à proposer au menu. Vivement l'alternance!

Doit-il alors se donner de la peine à se « fabriquer » un dauphin? En vérité, et l'histoire le prouve, un dauphin politique n'est pas un robot... manipulable par son créateur. Qu'il ait vécu à l'ombre d'un chef autocrate, prédateur, assassin, le dauphin une fois « émancipé » cherchera à prendre corps avec les victimes et l'opposition, avec la démocratie et la bonne gouvernance.

Regardez les vice-présidents Ramaphosa, N Mangagwa, Lourenço. Leur combat actuel est d'effacer les frustrations du peuple héritées de leurs prédécesseurs. S'il est une leçon à retenir, c'est qu'un dauphin n'est plus fait pour être si docile. Jamais il ne sera un béni oui-oui. Il entend imprimer sa propre marque dans l'exaltante Histoire de la nation. En évitant de tomber dans les travers de l'ex-tuteur.